LE POLONAIS,

JOURNAL

DES INTÉRÊTS DE LA POLOGNE.

POLITIQUE.

LA POLOGNE JUGÉE EN ANGLETERRE.

SECOND ARTICLE (1).

De la Pologne et de sa nationalité.

1° Considérations générales.

Pour beaucoup de motifs, il sera nécessaire de nous arrêter plus long-temps à l'investigation de la cause polonaise. Par suite de la grande distance qui sépare la Pologne de l'Angleterre, du peu de communications qui ont existé entre ces deux pays, et de différentes erreurs que la nature des circonstances et l'intérêt de leurs ennemis ont pris à tâche d'accréditer sur leur compte, les Polonais, leur histoire, leur caractère et leur situation sont moins connus parmi nous que ce qui regarde toute autre nation de l'Europe.

Occupant un vaste territoire borné à l'est par la Dzwina et le Dniéper, à l'ouest par l'Oder et les Carpates, au nord et au sud par la Mer-Baltique et la Mer-Noire, nous voyons une nation de vingt millions d'habitans, distinguée de tous ses voisins par sa langue, sa religion, son histoire, ses lois, ses habitudes, par tout enfin ce qui forme réellement un caractère national.

Tout oublié qu'il ait pu être pendant quelque temps, ce pays est, par son étendue, ses ressources et sa position, tout aussi important que la plupart des états du continent occidental.

Il n'est pas nécessaire d'entrer dans le détail des ressources et des avantages dont jouit la Pologne; mais, comme elle a souvent et particulièrement été représentée à l'étranger, par

(1) Voyez ci-dessus, pag. 81—105.

les Autrichiens et les Russes, comme un pays pauvre, peu avancé, maltraité par la nature, et négligé par ses possesseurs, nous disons qu'il est de fait que c'est un des pays les plus fertiles du continent en productions agricoles, en mines de différentes espèces, en sel dont il approvisionne une grande partie de l'Europe orientale, et en laines de belle qualité dont la production est de plus en plus progressive et que ce pays fournit à nos manufactures par les marchés de la Saxe. N'ayant pas de grands établissemens d'industrie à eux (1), les Polonais sont disposés à un échange commercial que leurs gouvernemens actuels ont cruellement interdit pour favoriser les fabriques des pays dominans.

2° Objections des ennemis de la Pologne.

Mais, dit-on, la Pologne n'existe plus; sur les cartes elle n'apparaît que comme province russe; elle ne nous a pas rappelé son existence depuis un grand nombre d'années; tout est fini pour elle. N'a-t-elle pas été démembrée après une guerre que ses fautes avaient amenée? Qu'est-ce que les Polonais, sinon une aristocratie sans cesse troublée par ses querelles intestines, obéissant à des influences étrangères, et abusant de son pouvoir pour opprimer ses serfs? Ni les classes supérieures, ni les classes inférieures n'ont en Pologne une idée juste de la liberté.

D'autres s'écrient : Voulez-vous faire revivre une république de jacobins qui ne désirent que la révolution française et leur vieille anarchie?

Certains écrivains soutiennent que les Russes et les Polonais proviennent de la même souche, et ne diffèrent que dans leurs habitudes, leur idiôme et leur caractère.

Beaucoup croient que la Pologne est heureuse sous le régime prussien, que les intérêts de son commerce sont protégés par lui, que lui seul peut la débarrasser de cette fourmillière de juifs qui la tourmente, et qu'il peut enfin la faire avancer beaucoup en civilisation.

---

(1) Les derniers efforts de l'administration nationale en Pologne avaient été couronnés de succès; beaucoup et de grands établissemens manufacturiers s'y étaient formés, de manière que le drap était même devenu un objet d'exportation considérable.

(*Note du traducteur.*)

D'autres encore sont d'avis qu'étant catholiques, les Polonais doivent bien se trouver sous le sceptre autrichien, du moins aussi bien que la Hongrie, la Bohême, la Lombardie.

Toutes ces objections se fondent sur les idées erronées qu'on s'est formées de la nation qu'ils concernent. Un des auteurs qui, sans le vouloir, a le plus desservi les Polonais, c'est Dumourier. On l'a supposé bien informé, on a cru trouver dans ses ouvrages des opinions et des jugemens calmes, tandis qu'il n'a fait qu'exhaler son mécontentement. Les circonstances sous l'empire desquelles il a vu la Pologne, expliquent le manque d'organisation qu'il déplore avec tant d'amertume. D'un autre côté, le style éloquent, mais trop dramatique de Rulhière, a répandu sur sa narration une teinte si romanesque, qu'il a laissé dans les esprits plutôt l'impression d'un conte héroïque du moyen-âge que celle d'un événement récent relaté avec l'exactitude de la vérité historique.

3° Réfutation de ces objections.

a. Sur ce que la Pologne n'existe plus.

En réponse aux objections de la première catégorie, nous montrerons, en tâchant d'éclaircir une partie des plus obscures de l'histoire moderne, que, non seulement la Pologne ne cessa point d'exister à l'époque où la conquête et le démembrement prétendirent l'effacer de la carte de l'Europe, mais qu'avec une ténacité qui caractérise les seules nations libres elle a recommencé sa vie dans une silencieuse et noble carrière qu'elle a constamment poursuivie jusqu'à ce jour. Il n'est que trop vrai, et aucun Polonais de la génération présente n'est assez aveugle pour le nier, que ce sont les défauts de leur ancienne organisation qui seuls les ont empêchés d'opposer une résistance heureuse à l'injustice inouie de leurs oppresseurs que d'ailleurs ces défauts ne disculpent nullement. Mais ces mêmes défauts ont été insidieusement fomentés et perpétués par les puissances qui plus tard en ont tiré avantage, tandis que les Polonais y avaient constitutionnellement porté remède lors de la diète de 178917-91, diète qui est devenue le prétexte immédiat du démembrement (1).

---

(1) Du second (1793) et du troisième (1795); car, le premier, fait en 1772, avait devancé l'époque de la grande diète. (*Note du traduct.*)

b. Sur son aristocratie et sa démocratie.

Les uns considèrent les Polonais comme une nation *aristocratique;* d'autres, comme une nation entachée de *démocratie.* Aucune de ces opinions n'est exacte. On confond trop souvent l'aristocratie avec l'oligarchie, en les considérant comme synonymes; et, quoique la première de ces formes tende souvent à dégénérer et à devenir oligarchique, la Pologne n'est certainement pas dans ce cas. Il n'y a, à proprement parler, point d'aristocratie reconnue en Pologne, excepté cette masse de gentilshommes, formant plusieurs centaines de milliers d'individus, qu'on a fréquemment qualifiée de démocratique. Les substitutions et le droit d'aînesse ne se rencontrent que très rarement en Pologne, et répugnent en principe aux usages de la plupart des nations slaves. Il existe, à la vérité, des titres, des qualifications de rang, mais en petit nombre; ils ne sont pas d'ailleurs d'ancienne date, ni dans les mœurs du pays; ils n'appartiennent de fait qu'à quelques familles principales, et leurs légitimes possesseurs ne s'en servent même pas toujours, vu qu'on les considère comme une innovation étrangère, contraire à l'ancienne simplicité républicaine du pays.

Les cours co-partageantes qui regorgent de titres, de décorations, de tout l'appareil de la servitude, ont en vain essayé de s'attacher la saine partie de la noblesse polonaise par ces colifichets du pouvoir. Le gouvernement de Russie, qui est moins habitué à voir ce qui ressemble à l'indépendance parmi les centaines de princes et de comtes dont il est entouré, a été fort étonné de voir beaucoup de gentilshommes polonais préférer le séjour de leurs manoirs à toutes les splendeurs de la cour.

c. Sur ses discordes.

Les haines et les inimitiés qui régnaient anciennement entre les différens partis étaient les suites légales et naturelles d'une monarchie élective et de ces confédérations ou résistances au pouvoir royal autorisées par la constitution. Mais ces discordes encore ont été bien exagérées par les historiens, et Rulhière cite même des exemples éminens de sacrifices apportés à cet égard au bien public par divers partis contraires. Le grief relatif à l'influence des gouvernemens étrangers a aussi sa source dans ce principe malheureux de monarchie élective.

Les partis qu'on appelait russe, autrichien, etc., ont à la vérité été employés par ces puissances comme instrumens de leurs projets; mais les individus qui composaient ces partis n'avaient d'autre objet en vue que le bien de leur pays; et le traitement qu'éprouvèrent ces partis de la part des conquérans, à la première résistance qu'ils se permirent, en est une preuve suffisante. La constitution du 3 mai 1791 prépara l'émancipation des paysans, et donna une représentation à la bourgeoisie. Dès les temps les plus reculés, les membres du sénat, de ce corps qui formait l'aristocratie constitutionnelle, n'étaient nommés qu'à vie; la jalousie de la liberté polonaise empêchait que cette dignité, ou même aucune autre, pût jamais devenir héréditaire. Certes, il est impossible de s'imaginer un système d'aristocratie plus modéré que celui-là.

Le nom de république a alarmé ceux qui la confondent avec la démocratie. Ils oublient pourtant que la Pologne a été anciennement royaume et république à la fois; qu'une république composée de nobles égaux en tout, excepté sous le rapport de la fortune, et dont chacun pouvait être élu roi, ne ressemblait guère à une démocratie; ils oublient surtout que l'objection précédente et celle qui nous occupe en ce moment se détruisent l'une l'autre. Au fait, c'était une monarchie constitutionnelle dans laquelle le principe populaire prévalait, sans s'étendre aux classes inférieures; c'était une république dans laquelle les élémens populaires et aristocratiques se balançaient, de manière que l'on eût pu lui donner avec plus de vérité la dénomination paradoxale d'aristocratie démocratique.

Le reproche de démocratie n'a pas même été mis en avant lors du premier partage; il ne parut qu'au second, pour fonder le prétexte qui devait faire considérer la Pologne sous le même jour que le gouvernement révolutionnaire de France.

L'esprit du républicanisme polonais n'a jamais eu le moindre rapport avec le jacobinisme. Leurs principes n'avaient rien de commun. La révolution française a été l'œuvre du peuple, qui fit crouler en même temps et le trône et l'aristocratie; tandis que celle de Pologne (1) a été faite par l'aristocratie, qui sa-

(1) Il s'agit ici de celle de 1791, qui donna lieu à la constitution du 3 mai.

(*Note du traducteur.*)

crifia ses priviléges pour raffermir la couronne et pour relever en même temps la condition du peuple. C'était une réforme paisible et bienfaisante, dans laquelle les trois pouvoirs de l'Etat coopérèrent d'un commun accord, et avec les intentions les plus pures et les plus bienveillantes. Mais il convenait à la mauvaise foi de la Russie de qualifier cette réforme du nom de jacobinisme, et d'insister pour que l'ancien système de la république fût maintenu avec tous ses abus. Par ces manœuvres elle perpétua l'anarchie, et c'est ainsi que ce gardien-usurpateur de la république détruisit les effets de la meilleure réforme qu'on eût encore vue en Europe, pour établir le despotisme le plus cruel et le plus inique.

Beaucoup de nos hommes d'état Anglais, ayant le bonheur de vivre dans un pays qui jouit de l'avantage d'être plus que toute autre contrée du continent à l'abri des invasions étrangères, croient, dans leur profonde et pitoyable ignorance, que cela n'est pas un si grand malheur pour une nation de s'unir avec une autre pour ne former avec elle qu'un corps d'état, un seul peuple. Qu'ils daignent réfléchir que les nations ont, comme les individus, leur originalité de caractère, leurs habitudes particulières, leurs idées, leurs mœurs, leurs costumes, pour ne pas faire mention de ce qui les distingue principalement, comme les lois, les constitutions, la langue et la religion : c'est la réunion de tous ces élémens qui forme le caractère national, ce caractère distinct, que même la similitude de croyances, d'idiôme et d'intérêts, prolongée pendant des siècles entiers, ne saurait effacer entièrement. Que ceux qui croient que ces obstacles sont facilement surmontés méditent l'histoire de la monarchie britannique, et ils verront combien de siècles se sont écoulés sans avoir pu unir parfaitement le Gallois, l'Irlandais, l'Écossais et l'Anglais, malgré tous les avantages réciproques que cette alliance leur offrait. Que dire après cela d'une réunion où manque tout avantage de ce genre?

d. Sur les rapports de la Pologne avec la Prusse.

Il a été souvent allégué que la réunion d'une partie de la Pologne ou d'une partie de ce pays à la Prusse serait avantageuse pour l'Europe, comme tendant à maintenir l'équilibre

politique, en fortifiant un état progressif et respectable d'un côté où il pourrait être menacé. On s'est imaginé de plus que la Pologne avait plus de rapports de commerce et de civilisation avec la Prusse qu'avec tout autre puissance voisine ; que ces deux pays réunis pourraient devenir un jour un empire dominant sur la Baltique, et ayant même une influence prépondérante sur les intérêts de l'Allemagne. En mettant de côté les grandes difficultés qui naissent de la différence des langues, des souvenirs historiques, de la religion, nous observerons que la Pologne n'a jamais, comme la Bohême, fait partie du corps germanique, et qu'elle a toujours résisté aux diverses tentatives des empereurs pour établir sur elle leur droit de suzeraineté et pour disposer de sa couronne. Les Polonais ne sont pas plus Allemands qu'ils ne sont Russes. Comment adopteraient-ils la nationalité prussienne ou autrichienne, qui elle-même n'en est pas une ? La Prusse n'a point un droit légitime pour disposer des embouchures des grands fleuves qui faciliteraient le commerce de la Pologne et la navigation de la Baltique, si l'usurpation n'y mettait pas d'obstacles. Il est vrai que le commerce de la Vistule ne se fait qu'avec des bâtimens prussiens (1). Mais de quel droit la Prusse possède-t-elle les villes polonaises de Dantzig et de Thorn? La Pologne produirait des matelots et des capitaines, des bâtimens et leurs agrès, et en général tout ce qui est nécessaire au commerce, si elle avait ce qui lui est dû, le droit de naviguer sous son propre pavillon, et qu'il fût respecté à l'égal de tous les autres états indépendans.

Deux causes particulières empêchent une union intime entre les deux états. Les Polonais n'oublient point que l'existence séparée de la Prusse leur a été jadis extorquée par les chevaliers Teutoniques, qui s'étaient long-temps contentés de la tenir en qualité de feudataires de la couronne de Pologne. La Prusse était une ancienne province polonaise, elle était ainsi qualifiée dans le titre de leur souverain. Ils n'oublient point que le Margrave de Brandebourg possède une

(1) L'administration nationale polonaise avait tâché de remédier à ce mal, et des chantiers sur la *Narew* et la *Pilica* fournissaient déjà des bâtimens construits en Pologne.

(*Note du traducteur.*)

partie de cette province comme successeur des établissemens allemands et comme héritier du pouvoir que les chevaliers Teutoniques possédaient en qualité de ducs de Prusse. Ils savent que c'est de ces chevaliers que la Prusse a reçu illégalement son titre royal, et qu'elle ne se composait avant 1772 que de la moitié de la province susdite polonaise désignée sous le nom de Prusse ducale.

Par les derniers démembremens (1) le gouvernement prussien a obtenu le reste de cette province ou la Prusse dite royale, c'est-à-dire celle qui jusque là avait fait partie de la couronne de Pologne, et que l'on distinguait ainsi de celle que possédait la maison de Brandebourg à titre de duché feudataire. Les événemens subséquens n'ont fait que renforcer l'inimitié réciproque entre les deux pays; car c'est à la Prusse qu'on reproche d'avoir été la première à proposer le partage primitif. La politique du roi régnant n'a pas été beaucoup plus généreuse que celle de ses prédécesseurs.

e. De ses rapports avec l'Autriche.

Les rapports qu'on suppose exister entre l'Autriche et la Pologne reposent sur la communauté des croyances religieuses. On veut étayer cette supposition par l'exemple de la Bohême, qui, ainsi que d'autres états de l'Autriche, est habitée par des Slaves et non par des Allemands. Quoique la religion soit la même, l'esprit qui anime ces deux pays est très différent. L'histoire nous montre les Polonais comme essentiellement tolérans, même dans les temps les plus reculés, et cela par leur caractère, comme par leurs lois. Quant à l'Autriche, et particulièrement la Bohême, du moins la partie catholique de ces deux pays, c'est absolument le contraire. Pour ce qui regarde la communauté d'origine, les Bohêmes sont à la vérité de race slave, mais ils diffèrent des Polonais comme ces derniers des Russes; et les deux nations n'ont eu que peu de rapports entre elles à toutes les époques de leur histoire. La Silésie a été jadis province polonaise et conserve encore sa langue; mais la

(1) Il y a ici un anachronisme : la Prusse royale passa à la maison de Brandebourg dès le premier partage en 1772.

(*Note du traducteur.*)

Silésie n'est plus à l'Autriche, du moins en grande partie. Les Polonais ne peuvent penser à l'Autriche sans songer à l'ingratitude d'une nation qui doit son existence à la valeur de Jean Sobieski. L'Autriche est une des trois puissances qui ont coopéré au premier partage de la Pologne en s'emparant du comté de Zips, territoire circonscrit, situé au sud de la chaîne des Carpates, et formant une appartenance de la Pologne, comme la Navarre l'est de la France, et Nice du Piémont. C'était un territoire dont la cession aurait facilement pu s'arranger; mais l'Autriche préféra se saisir de force de cette possession légitime de la Pologne, pour commencer la série de ses injustes prétentions fondées sur des transactions obscures du moyen-âge, au moyen desquelles elle pouvait finir par réclamer, pour la Hongrie, la réunion du soi-disant royaume de Gallicie et de Lodomérie, royaume dont l'existence précedente n'est nullement authentique, et qui, malgré cela, n'est pas encore réuni à la Hongrie. Il est vrai que le nord de la Hongrie, comme le sud de la Pologne, a jadis été habité par une race commune; mais ce n'étaient pas des Hongrois en Pologne, mais bien des Slaves en Hongrie (1). De sorte que le droit aurait plutôt été en faveur de la Pologne contre la Hongrie, qu'en faveur de la Hongrie contre la Pologne.

Un des plus grands obstacles que l'extension du commerce polonais ait rencontré doit être attribué à l'énorme population juive qui s'y est établie depuis le onzième siècle. Les juifs ont empêché, en Pologne, la formation d'un tiers-état, dont chaque nation sent le besoin à mesure que les classes supérieures avancent en civilisation. Ils se sont confondus avec le bas peuple. Mais une réunion avec l'Allemagne ne remédierait pas au mal, et le commerce polonais ne serait pas avantagé par l'établissement de négocians allemands. La Pologne, comme état indépendant, n'a pu qu'avoir de grandes relations commerciales avec les Allemands; et quoique elle leur doive quelques arts mécaniques, quant à ce qui est relatif aux plus hautes parties de la science, de la littérature et de la civilisation, la Pologne a, comme d'autres nations de l'Europe, puisé aux

(1) Leur dénomination de *Slwaki* et leur idiôme, qui est slave, le prouvent encore aujourd'hui.

mêmes sources principales, en Italie, et en a peut-être plus profité que des nations plus rapprochées du pays classique.

f. De ses rapports avec la Russie.

Enfin on a soutenu que les Polonais et les Russes étant les uns et les autres d'origine slave, les rois de Pologne ayant été ducs de Russie, qu'une grande partie des sujets polonais en Ukraine professant la religion grecque, une réunion des deux pays, et du moins celle de la Lithuanie et des palatinats adjacens, serait naturelle et réciproquement avantageuse pour les Russes comme pour les Polonais.

Cette opinion que la Russie s'est efforcée d'accréditer parmi les étrangers, qui n'ont d'ailleurs aucun moyen de vérifier les faits ou de détruire les erreurs relatives à un pays si éloigné, cette opinion est en rapport avec des circonstances qu'il est bon de porter à la connaissance du public.

Quoique d'origine slave et parlant des dialectes de la même langue primitive, les Polonais et les Russes diffèrent autant que possible quant au caractère. Leurs idiômes mêmes ont moins de rapports entre eux que l'anglais avec l'allemand, que l'espagnol avec l'italien. Ils ont un alphabet différent, deux calendriers distincts; les Russes conservent encore superstitieusement, comme l'Eglise grecque, l'ancien style. Les classes même supérieures, en Pologne, trouvent plaisir à maintenir leur costume national, et en sont fiers, quoiqu'il soit prohibé par les Russes (1). L'habit et la danse nationale, la langue du pays sont admis, ou plutôt n'ont jamais été repoussés par la bonne société; tandis qu'en Russie, depuis la résidence du Czar jusqu'aux confins de l'Asie, rien de national n'a été conservé : habillement, barbe, tout a été banni par ordre de Pierre, ou réputé de mauvais ton sous ses successeurs. Le tiers-état, dans les villes et les provinces les plus éloignées de l'empire, ne présente que des usages demi-français introduits avec la langue de ce peuple, au grand détriment des mœurs et des habitudes du pays. La langue russe même a été pendant quelque temps hors de mode. L'étude des classiques

(1) La vérité commande ici de dire qu'il n'existe point d'édit prohibant le costume national, et qu'il devient de jour en jour plus rare. (*Note du traducteur.*)

ne fait point partie de l'instruction. Un autre esprit règne à cet égard en Pologne. Parlant le latin depuis la jeunesse et cultivant avec un succès égal les langues vivantes, les Polonais sont très attachés à leur costume national, et un demi-siècle n'a pas suffi pour effectuer en Pologne ce qu'un ukase produisit instantanément en Russie (1).

L'attribution de la souveraineté en Russie, comme duché et comme empire, a besoin d'être éclaircie. A une époque très reculée, la population russe s'était établie sur les bords de deux grands fleuves, de la Dzwina et du Dnieper, d'où elle se répandit et forma de petites principautés du côté de l'ouest, vers le Bug, et du côté opposé, vers la Wolga. Leur nom s'est conservé en Lithuanie, en Polésie et en Gallicie, dans les contrées qu'on nomme Russie Blanche, Noire et Rouge. Ces principautés ont été peu à peu réunies à la Pologne, tandis que la partie orientale devint la proie des Tartares. Cette dernière partie, après deux siècles d'esclavage, secoua le joug tartare, et forma les duchés de la grande et de la petite Russie, soumises au Czar de Moscou. Ces deux états, réunis plus tard, furent appelés Moscovie, nom sous lequel on les connaissait en Europe, jusqu'à ce que Pierre eût trouvé convenable de créer la dénomination de *toutes les Russies*, c'est-à-dire la Russie *Moscovite* et celle qui était *Polonaise*. Ce que l'Europe considéra alors comme un vain titre fut avec art mis à profit par les successeurs de Pierre.

Malgré cette équivoque insidieuse en vertu de laquelle l'empereur actuel possède la plus grande partie de la Pologne, sous le nom prétendu national de Russie (2), cette Russie polonaise n'a point ou n'a que fort peu de rapports avec la Moscovie. Depuis long-temps unies à la Pologne, ayant adopté ses lois et sa langue, et la religion catholique en grande partie,

---

(1) Il est plus que probable que, s'il avait existé un édit russe qui eût défendu le costume polonais, il eût beaucoup contribué à le maintenir plus généralement. (*Note du traducteur.*)

(2) Du même droit, le souverain des Iles-Britanniques pourrait réclamer la Bretagne française, comme habitée par des aborigènes de la même race que celle de ses états, et appuyer sa prétention en prenant le titre de *roi de toutes les Bretagnes*.

ces provinces présentent une grande dissemblance avec la Russie propre.

Cette observation se rapporte même aux contrées de la rive droite du Dnieper, qui appartenaient à la Pologne jusqu'en 1772. Les duchés russes de Twer, Moscou et autres, qui gémissaient encore sous le joug tartare, tandis que la Pologne occupait un des premiers rangs parmi les États de l'Europe par sa puissance et sa civilisation, adoptèrent le costume oriental, et ne changèrent le despotisme de leurs oppresseurs étranger que contre celui de leurs propres souverains. Leur idiôme fut défiguré par des locutions tartares; leurs caractères, qui ne sont que du grec altéré, sont inintelligibles pour les Polonais qui ne connaissent que l'alphabet slavon. Le rite grec, que les Russes ont conservé avec toutes ses superstitions, est en horreur chez leurs voisins catholiques. Dans l'Ukraine, en Podolie, il y a à la vérité un grand nombre d'habitans qui professent la religion grecque, mais ce n'est pas la religion schismatique ou grecque orientale. On les appelle Grecs-unis depuis qu'il y a plusieurs siècles ils abandonnèrent l'Église grecque pour celle de Rome, à laquelle le concile de Florence les admit. On en trouve non seulement en Pologne, mais bien aussi en Italie, depuis Venise et l'Adriatique jusqu'en Calabre. Mais le gouvernement russe cherche, avec la mauvaise foi qui le caractérise, à persuader aux paysans de sa domination qu'il n'y a que de légères différences entre les deux églises grecques, et beaucoup plus entre eux et les catholiques. La tolérance russe consiste à permettre tout changement contraire. Il y a dans ces provinces très peu de sectateurs de l'Eglise grecque de Constantinople (1), si ce n'est les Cosaques, et cependant les Cosaques polonais se distinguent par leur fidélité à leur patrie et à leurs chefs; tandis que le Cosaque russe n'est connu en Pologne que par ses excès et sa barbarie.

---

(1) C'était vrai il y a vingt ans; ce n'est plus vrai maintenant. La malice et la violence ont agi sur l'esprit peu éclairé de la population rurale de ce pays, et chaque année voit le nombre de schismatiques augmenter. Espérons que cette défection religieuse n'influera pas sur la nationalité distincte! Les nobles tentatives de 1831, quoique infructueuses, raffermissent notre espoir.

(*Note du traducteur.*)

Mais, en admettant que l'union de la Pologne avec l'un des trois grands États susdits fût possible et réciproquement avantageuse, cela ne pourrait aucunement avoir lieu, s'il s'agissait de réunir des fragmens de cette nation avec un Etat plus puissant. Ce n'est pas ce qu'on attend, mais ce dont on se souvient, qui fait naître des sentimens hostiles. Tel n'est pas le cas de la Belgique, qui a toujours été province, qui n'a qu'un patriotisme de localité, qui deviendrait encore aisément province, et qui ne s'enquiert que de l'État auquel on voudra la joindre. Mais c'est bien le cas d'une nation qui a été grande et qui maintenant est déchue; d'un peuple qui se distingue par ses mœurs, ses sentimens, ses coutumes; qui a été morcelé six fois dans 50 ans, et déchiré en autant de parties que les gouvernemens, dans leur mépris pour toute loi divine et humaine, l'ont jugé convenable. Telle est aussi la situation de la Pologne démembrée, tel est l'état où elle se trouve, malgré la qualification de royaume donnée à un de ses fragmens, et quoique la plus grande partie de ses anciens domaines se trouve soumise, comme province, au sceptre de la Russie.

Des pays dépendans doivent être gouvernés comme égaux en droit avec l'État dominant, ou comme colonies, ou comme provinces. Une partie de la Pologne est gouvernée comme province de la Russie; une autre est censée régie comme royaume dépendant. Une égalité de condition, que ne garantit point le caractère des deux nations ou de leurs gouvernemens, ne peut pas subsister long-temps, et la similitude de l'idiôme, des mœurs et de la religion n'est pas suffisante pour cimenter des liens pareils. La Russie est si évidemment au dessous de la Pologne dans tout ce qui a trait au gouvernement, à la théorie des lois, à la constitution, à la justice, à la littérature, à la civilisation, que l'une de ces deux conséquences doit s'ensuivre : ou la supériorité des Polonais doit saper le despotisme russe, ou ce dernier doit écraser les premiers. L'essai de la force a été inévitable, et on s'y est préparé en silence dès la conclusion de la paix. Les choses se seraient peut-être arrangées, si Alexandre avait, comme il eût dû le faire, gouverné la Pologne dans le sens polonais; il n'a voulu le faire que dans l'esprit russe. Les conséquences étaient faciles à prévoir pour tout homme moins aveugle que ne l'ont été les chefs de la Sainte-Alliance.

(*La suite pour l'un des prochains numéros.*)

LA GUERRE DURE.

Au point où en sont les choses, le système d'extermination suivi par l'empereur Nicolas, en Pologne, est devenu en quelque sorte un système de *nécessité*. Aussi, le reconnaissant lui-même, en accepte-t-il toutes les conséquences. Il refuse le titre de père, dont il interdit l'emploi dans les adresses que ses fonctionnaires dictent aux habitans; et lorsque, traversant certaines provinces de la Pologne, des députations se sont présentées pour le complimenter, il les a fait renvoyer, en disant que les sentimens qu'il a pour eux, ainsi que ceux qu'ils ont pour lui, sont tels que l'échange des complimens d'usage ne peut être agréable ni pour lui ni pour eux. « Ils ne peuvent « m'aimer, disait-il, et moi je n'ai rien de bon à leur an-« noncer. »

Cette déclaration a du moins le mérite de la franchise et de la vérité. L'autocrate, en effet, ne saurait plus en aucune façon se rattacher les cœurs des Polonais, qui ont suffisamment prouvé combien est unanime, profonde et persévérante leur aversion pour le joug étranger. Tout rapprochement étant impossible, c'est donc l'extermination de l'un des deux partis qui peut seule assurer à l'autre une possession tranquille.

Cet état de choses a été prévu et annoncé à tous les cabinets, par le gouvernement national durant l'insurrection, comme conséquence nécessaire de nos revers. En effet, l'empereur n'avait, après la victoire, que deux routes à suivre : ou d'avoir recours à une clémence sans bornes, accompagnée de réformes fondamentales dans les rapports entre la nation et le souverain; ou d'étouffer jusqu'au dernier germe de cette nationalité qui menacerait à tout moment l'empire russe de quelque éruption nouvelle.

Le Czar a pris ce dernier parti, auquel chacune de ses dispositions l'enchaîne d'une manière de jour en jour plus irrévocable.

L'Europe, en abandonnant la Pologne pendant la lutte, en restant tranquille spectatrice des cruautés qui sont la suite obligée de cet abandon, se rend *complice* de cette *nécessité* qu'il dépend d'elle de faire cesser. Et, comme il est évident que la Russie n'a pas de milieu à garder à l'égard de la Pologne, combien cette circonstance ne devrait-elle pas encourager les cabinets à intervenir dans la question? Car le premier pas, fait pour porter remède au mal qui souille aujourd'hui l'Europe, conduirait à une amélioration fondamentale, le mal étant arrivé à un tel degré d'irritation que la guérison peut surgir de cette irritation même.

S'il est vrai, d'ailleurs, qu'il y ait *système* et *parti pris* d'exterminer tout esprit national en Pologne, comment douter plus long-temps de la vérité de tous ces détails d'atrocités auxquels les amis des Polonais n'ont pu jusqu'ici donner pleinement foi? Comment s'étonner que ces atrocités, loin de diminuer, continuent sans relâche? Les suspendre aujourd'hui ne serait-ce pas renoncer aux résultats que ce système peut produire à la longue, sans que pour cela on puisse se flatter que le passé soit jamais oublié?

On ne saurait trop insister sur la gravité de l'obstacle que trouvent les défenseurs de la cause polonaise dans l'invraisemblance des faits dont la Pologne est journellement le théâtre, et dans le peu de foi que le récit de ces faits obtient. — On ne saurait en conséquence rappeler trop souvent que tous ces détails sont l'effet nécessaire du système une fois fortement arrêté et suivi avec persévérance; que la vérité des persécutions nouvelles se constate par l'authenticité des persécutions anciennes; que rien ne peut donner une idée des difficultés qu'on éprouve à se procurer des renseignemens qui aient, aux yeux des personnes étrangères, un caractère officiel; que la plupart des efforts faits dans ce but ont été suivis de vengeances terribles; que le seul envoi de simples lettres à l'étranger, et surtout de lettres contenant le récit de ce qui se passe, expose aux traitemens les plus cruels; que le petit nombre d'actes officiels qui ont été soustraits dans les bureaux du gouvernement, tels que ceux relatifs à l'enlèvement des enfans, à la déportation de milliers de familles, etc., etc., ont donné lieu à des vengeances terribles; enfin, qu'en exprimant avec légèreté des doutes sur les renseignemens présentés, on

fournit l'occasion de nouvelles rigueurs contre ceux qui, à tout risque, s'efforcent de lever ces doutes, dans l'espoir que la connaissance de ces horreurs ébranlera enfin les nations de l'Europe.

La connaissance et l'examen de ces rigueurs sont d'autant plus importans, qu'elles sont, comme nous l'avons établi, l'effet d'un système, et qu'elles font que la guerre dure et continuera long-temps encore. Les bourreaux de la Pologne savent que le dernier soupir de leurs victimes sera encore une pensée de résistance. Et cette guerre est la même que lorsque, de part et d'autre, on avait encore les armes à la main.

Que cette guerre dure, que la résistance continue, que la vie nationale n'est pas éteinte, ce qui le prouve, 1° ce sont les atrocités qui se commettent sans relâche dans le pays pour anéantir l'esprit national; la résistance passive opposée par ceux que l'on contraint au service militaire et au serment de fidélité; les exécutions pareilles à celles de Cronstadt, renouvelées sur nombre de points de l'empire, nommément à Janow, palatinat de Lublin, où elles se sont faites en présence du prince Gortschakoff, chef d'état-major général du maréchal Paszkiewicz, au pied d'un monument érigé à la mémoire de Kosciuszko.

Ce qui le prouve, 2° c'est la persévérance de plusieurs milliers de Polonais à supporter l'*émigration* et toutes les souffrances, plutôt que de se soumettre à l'amnistie qui leur est offerte, et dont les violations, quelque nombreuses qu'elles soient, n'ont pas atteint *tous* les individus qui sont restés ou rentrés. Il importe de comprendre que cette émigration est *volontaire*, qu'elle est loin de n'avoir pour motif que le soin de la conservation personnelle. L'idée d'échapper à la vengeance russe n'a été que secondaire chez les Polonais émigrés; au moment surtout de l'émigration, la crainte de ces vengeances ne pouvait agir que sur la moindre partie entre eux. L'émigration a donc été une *protestation*, un dernier sacrifice fait à la même cause, un appel aux nations. En France même, c'est à une existence misérable que les réfugiés sont réduits. La plupart de ceux qui ont réussi à y pénétrer, à travers les entraves infinies que leur opposaient les gouvernemens allemands, sont des officiers auxquels des grades ont été offerts dans l'armée russe. Eh bien! ces places eussent été bien certainement

meilleures, sous le rapport matériel du moins, que l'existence que ces officiers trouvent en France, savoir, une indemnité de 30 sous par jour...

3° Toute l'émigration n'a pu parvenir en France; plusieurs milliers de soldats ne sont rentrés en Pologne que parce qu'ils y étaient forcés par les violences les plus brutales; plus d'un millier sont restés en Prusse, malgré les balles, les coups de sabre des soldats prussiens, et subissent depuis deux ans, par ordre du gouvernement, la peine des *travaux forcés* dans des forteresses, avec une résignation immuable, avec cette ténacité de résistance, cette foi religieuse et cette espérance d'un avenir meilleur qui sont les caractères distinctifs de l'émigration polonaise. Pour comprendre le genre de tortures que ces infortunés éprouvent, il faut se rappeler que, dans une guerre d'insurrection, le service du soldat est rempli souvent, même brigué, par des hommes de toutes classes. Aussi, rien de plus déchirant que les lettres que ces malheureux font parvenir à leurs frères en France.

4° Enfin la résistance se manifeste encore aujourd'hui par de fréquens soulèvemens partiels, suites de l'oppression et de la foi inébranlable des habitans, qui les font, au moindre bruit d'insurrection, non pas courir aux armes dont ils sont dépouillés, mais se précipiter sur celles des détachemens ennemis. La gazette officielle de Varsovie annonce plusieurs exécutions militaires de chefs de ces insurgés pris les armes à la main.

Ainsi la guerre dure, la résistance continue, la vie nationale n'est pas éteinte.

Si la Pologne avait, jusqu'à ce moment, résisté *par les armes* à l'invasion russe, quel gouvernement en Europe hésiterait à la reconnaître? Les diplomates de l'Europe ne l'ont-ils pas dit et répété aux Polonais? Ils leur demandaient de durer « encore deux mois, » puis encore autant, puis « gagnez l'hiver, leur disait-on, et l'on vous reconnaîtra. » Car une lutte aussi héroïque, une résistance aussi prodigieuse eût enfin vaincu l'apathie des cabinets temporiseurs et pusillanimes; ils n'auraient pas pu se refuser à reconnaître un état de choses acheté au prix de si nobles efforts, et qui eût nécessité de si affreux moyens pour le renverser.

Eh bien! cet état de choses, cette lutte, cette résistance, cette vie nationale en un mot, nous avons prouvé tout à

l'heure qu'elle durait dans toute son énergie. Et l'on n'y aurait pas égard, parce que les coups maintenant ne partent plus que d'un seul côté, et que de l'autre il n'y a plus que résistance passive, mais résistance tout aussi héroïque que l'étaient les combats les plus acharnés, les victoires les plus éclatantes ?

Qu'importe, en effet, que ce soit la mort glorieuse des combats, ou bien le supplice du knout ou du gibet que supportent ces martyrs de la même cause ? Ce qui importe, c'est le sentiment de nationalité qui donne aux uns cette sublime résignation, comme il animait les autres d'un courage héroïque ; ce qui importe, c'est l'unanimité et la persévérance de la nation dans l'une et dans l'autre position. — Oui, la Pologne a droit aujourd'hui, autant que lorsqu'elle était au comble de la gloire, à la sympathie, à l'appui des nations généreuses ; et ce droit elle le puise dans le seul fait de son existence. La Pologne, au lieu d'expirer lentement dans les mains de ses ennemis, en sort, comme le christianisme dans ses premiers jours d'épreuve, plus digne d'enthousiasme, plus brillante et plus pure !

LITTÉRATURE.

FRAGMENS DES DZIADY,

POÈME D'ADAM MICKIEWICZ,

Traduits en français par M. Burgaud des Marets.

Nous nous proposons de faire connaître peu à peu les écrivains les plus distingués de la Pologne, et leurs ouvrages les plus remarquables, soit par des notices, soit par des traductions ou des imitations. Mickiewicz occupe un beau rang parmi les poètes contemporains, et mérite surtout d'être désigné aux étrangers, qui trouveront toujours dans ses vers les inspirations du patriotisme. Plus tard, nous reparlerons de lui, de sa vie, de ses écrits devenus populaires dans son pays, avec des détails plus longs et plus intéressans. Aujourd'hui nous nous empressons de profiter de l'obligeante communication d'un écrivain français qui veut bien offrir à notre recueil quelques fragmens d'une traduction qu'il se propose de publier incessamment.

Les Dziady, ou la Fête des Morts, tel est le titre d'un drame admirable : dans la seconde partie, l'auteur fait revivre sous les couleurs de la poésie la plus fraîche et la plus profonde, de vieilles coutumes locales et des superstitions de paysans.

Un usage, qui remonte au temps du paganisme, veut que le jour des morts on évoque les ames du purgatoire pour leur offrir quelque adoucissement à leurs maux, des prières ou même des dons matériels, des fruits, des gâteaux et du lait. Ces cérémonies, qui, comme toutes les fêtes du moyen âge, donnaient naissance à des orgies, ont été proscrites par l'Église. Mais les paysans, fidèles à leurs traditions, vont encore célébrer le jour des Dziady au fond des bois, dans des souterrains ou dans les chapelles en ruines. Une solennité de ce genre a fourni à Mickiewicz le cadre de son poème : il suppose ici que

la foule est rassemblée dans un temple à demi détruit; un Guslarz, sorte de pontife populaire, convoque autour de lui les ombres.

DZIADY, 2me PARTIE.

Un Guslarz (1), *un Vieillard assistant, Chœurs de villageois et de villageoises. La scène se passe le soir, dans une chapelle.*

> There are more things in heaven and earth
> Than are dreamt of in our philosophy.
>
> SHAKSPEARE.

CHOEUR. — Quelle obscurité! quel silence!... Que verrons-nous? que verrons-nous?

LE GUSLARZ. — Fermez les portes de la chapelle, et rangez-vous autour du cercueil : point de lampe, point de cierge; tendez sur les fenêtres les draps mortuaires; que la pâle lueur de la lune ne puisse pénétrer jusqu'ici. De l'ardeur, du courage!

LE VIEILLARD. — Vous avez dit, j'ai rempli vos ordres.

CHOEUR. — Quelle obscurité! quel silence!.. Que verrons-nous? que verrons-nous?

LE GUSLARZ. — Ames du purgatoire, accourez de tous les coins du monde; vous qui brûlez dans la poix, vous qui grelottez au fond d'une source; vous qui, incrustées dans le cœur du bois et dévorées par le brasier d'un four, poussez des cris et des gémissemens plaintifs, accourez, accourez, nous célébrons les Dziady!... Approchez du sanctuaire; il y a là des offrandes, des prières.... il y a là à manger et à boire.

CHOEUR. — Quelle obscurité! quel silence!.. Que verrons-nous? que verrons-nous?

LE GUSLARZ. — Donnez-moi une pincée de chanvre, je la brûlerai : vous, sitôt que l'étincelle s'élèvera vers le faîte, poussez-la d'un léger souffle. Oh! bien.... bien.... encore... encore.... qu'elle se consume en l'air.

CHOEUR. — Quelle obscurité! quel silence!... Que verrons-nous? que verrons-nous?

LE GUSLARZ. — Venez, ames légères, qui, dans cette vallée de ténèbres et de larmes, avez jeté votre éclat et vous êtes

---

(1) Le *Guslarz* est une espèce de prêtre à qui le peuple croyait le pouvoir d'évoquer les ombres.

consumées comme cette pincée de chanvre : s'il en est parmi vous qui poursuivent leur course aérienne sans pouvoir atteindre aux portes du ciel, par ces légères étincelles, nous les appelons, nous les évoquons.

Choeur. — Dites ce qui vous manque ; qui de vous a soif, qui de vous a faim ?

Le Guslarz. — Regardez, regardez en haut.... qui brille sous la voûte ? Voyez-vous deux enfans agiter leurs ailes d'or ? Comme deux feuilles qu'entraîne le zéphir, ils tournoient au faîte de l'église, comme sur un arbre la colombe avec la colombe, ainsi l'ange folâtre avec l'ange.

Le Guslarz et le Vieillard. — Comme deux feuilles, etc.

Un petit Ange. — Vers maman, nous volons vers maman. Eh quoi, maman, tu ne reconnais pas Josué ? Me voilà, moi, Josué, et voilà ma sœur Rosalie. Maintenant nous voltigeons dans le paradis ; oh ! nous y sommes mieux que chez maman. Vois comme nos têtes étincellent ; nos vêtemens sont des rayons de l'aurore, et sur les bras nous avons deux petites ailes comme les papillons. Dans le paradis tout abonde ; chaque jour nous offre des jouets nouveaux ; sous nos pas il jaillit du gazon, sous nos doigts il éclot des fleurs.

Pourtant, l'ennui et la crainte nous poursuivent ; ah ! maman, pour tes enfans il est fermé le chemin du ciel.

Choeur. — Pourtant, etc.

Le Guslarz. — Que te manque-t-il, petite ame, pour atteindre au ciel ? demandes-tu une messe expiatoire ou de douces friandises ? voilà des beignets, des gâteaux, du lait, des fruits et des fraises. Que te manque-t-il, petite ame, pour atteindre au ciel ?

L'Ange. — Rien, oh rien ! nous avions trop de douceurs sur la terre, voici la cause de notre malheur. Ah ! dans ma vie entière, je n'ai rien connu d'amer ; pour moi tout était caresses, friandises, caprices, jouet.... Je chantais, je sautillais, je m'échappais dans les champs, je cueillais des fleurs pour Rosalie, et Rosalie, pour toute occupation, habillait sa poupée. Nous n'accourons pas aux Dziady pour les prières ou le banquet, nous n'avons nul besoin de messe expiatoire, de beignets, de lait, de croquets ; nous demandons deux petits grains de poivre, et ce faible service tiendra lieu d'indulgence pour tout.

Car, apprenez et songez que, par ordre de Dieu, il faut

avoir une fois connu l'amertume pour savourer les douceurs des cieux.

Choeur. — Apprenons, etc.

Le Guslarz. — Petit ange, petite ame, ce que vous désirez vous l'aurez tous deux.... pour toi ce grain, et pour toi ce grain..... Maintenant allez, que Dieu vous conduise.... Si vous ne m'écoutez pas au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, voyez-vous la croix du Seigneur? Vous ne voulez ni manger ni boire, laissez-nous donc en paix.... Eh bien? eh bien?....

(L'apparition s'éclipse.)

Le Choeur. — Si vous ne l'écoutez pas, etc.

Le Guslarz. — Voici l'affreux minuit qui s'approche, fermez les portes aux verrous, apportez des fagots de sapin, placez au milieu une chaudière d'eau-de-vie; quand, de loin, je donnerai le signal avec ma baguette, que l'eau-de-vie s'enflamme!... De l'ardeur, du courage!...

Le Vieillard. — Je suis prêt.

Le Guslarz. — Je donne le signal.

Le Vieillard. — Elle s'enflamme, elle bouillonne, elle s'éteint.

Choeur. — Quelle obscurité! quel silence!... Que verrons-nous? que verrons-nous?

Le Guslarz. — A vous, plus lourds esprits.... vous dont, sur cette vallée, les chaînes du crime lient ensemble les corps et les ames. Bien que l'agonie brise votre fragile enveloppe, bien que l'ange de la mort vous appelle, la vie ne peut s'arracher encore aux tourmens de la chair... S'il est donné aux hommes d'adoucir d'aussi cruels châtimens, et de vous soustraire aux goulfres de l'enfer qui vous menacent, nous vous appelons, nous vous évoquons par votre élément, par ce brasier.

Choeur. — Dites ce qui vous manque; qui de vous a soif, qui de vous a faim?

Une Voix *derrière la fenêtre.* — Hé! corbeaux, aigles, chouettes! ô vous, maudits gourmands, laissez-moi là près de la chapelle, laissez-moi seulement à deux pas.

Le Guslarz. — Dieu, quel monstre!.... voyez-vous à la fenêtre un spectre? il est blanc comme un os dans la plaine! voyez, voyez, quelle figure!... sa bouche vomit de la fumée

et des étincelles; ses yeux, s'élançant de la tête, rayonnent comme la braise dans la cendre; ses cheveux tombent en désordre sur son front, et, comme une gerbe d'épines sèches, lancent en flambant une queue de feu : ainsi de la tête du damné jaillissent et pétillent des étincelles.

LE SPECTRE *derrière la fenêtre.* — Mes enfans, ne me reconnaissez-vous pas, mes enfans...? examinez-moi bien, remettez-moi; je suis votre défunt seigneur, mes enfans; j'étais le maître de ce village; depuis trois ans à peine vous m'avez déposé dans la tombe. Ah! elle est trop lourde la main de Dieu! je suis au pouvoir du malin esprit, j'endure d'horribles tourmens!... Quand la nuit embrasse la terre, je viens ici chercher la nuit; je fuis le soleil, et je traîne mon squelette errant sans trouver le terme de mes supplices.... Une éternelle faim me ronge, qui daignera me nourrir?... Des oiseaux carnassiers me déchirent, qui sera mon défenseur?.... Il n'y a pas, il n'y a pas de terme à mes tourmens.

CHOEUR. — Des oiseaux, etc.

LE GUSLARZ. — Que faut-il pour arracher ton ame à ses tourmens? demandes-tu des prières expiatoires ou le banquet bénit? Il y a abondance de lait, de pain, il y a des fruits et des fraises; dis, que demande ton ame pour atteindre au ciel?

LE SPECTRE. — Au ciel?... vain blasphème!... oh non, je n'aspire pas au ciel! Mon seul désir, c'est de voir briser l'enveloppe de mon ame.... Plutôt cent fois l'enfer! tous ses tourmens ne m'arracheront pas une plainte; oui, cent fois l'enfer, plutôt que de vagabonder sur la terre à la suite des esprits impurs, sur la terre où je dois contempler la trace de mes anciens plaisirs, les souvenirs de mes anciennes débauches; du lever au coucher, du coucher au lever, mourir de soif et de faim, et servir de pâture aux oiseaux de proie.... Oh! sort cruel!... mon ame damnée ne sortira de mon corps que s'il se trouve parmi vous un de mes serfs qui me nourrisse et me désaltère. Quelle soif me dévore! si vous me donniez une petite mesure d'eau! si vous me donniez seulement deux grains de blé!

CHOEUR. — Ah! quelle soif! etc.

CHOEUR D'OISEAUX DE NUIT. — En vain il mendie, en vain il pleure. Nous qui formons cette noire assemblée, nous chouettes, chats-huans, corbeaux, nous étions autrefois à ton service, mon petit seigneur, et tu nous as fait mourir de faim!

Nous dévorerons ta nourriture, nous avalerons ta boisson. Hé ! chouettes, chats-huans, corbeaux ! avec nos griffes et nos becs crochus, déchirons la nourriture en pièces !.. Tu la tiendrais déjà dans ta bouche que j'y enfoncerais ma griffe ; je la plongerais jusqu'au foie.... Tu n'as pas connu la pitié, Seigneur ; à notre tour, point de pitié. Déchirons la nourriture en pièces, et, quand il n'y aura plus de nourriture, déchirons le corps en pièces jusqu'à ce que les os brillent à nu.

Un Corbeau. — Tu n'aimes pas à mourir de faim ? Et te souvient-il qu'une fois, dans l'automne, j'entrai dans ton jardin ? Les poires étaient mures et les pommes vermeilles ; depuis trois jours rien n'avait effleuré mes lèvres ; je secoue quelques pommes ; mais le jardinier, caché sous les taillis, fait vacarme et agace ses chiens contre moi comme contre un loup ; je n'avais pas gagné la terrasse que la meute m'avait atteint. L'affaire se porte devant le seigneur : de quoi s'agissait-il ? de fruits de la forêt, que, pour l'utilité commune, Dieu a distribués comme le feu et l'eau ; mais le seignenr irrité s'écrie : « Il faut un exemple sévère ! » La foule accourt de tout le village ; on me lie à un poteau, on brise sur moi dix faisceaux de verges ; chacun de mes os, comme le blé de l'épi, comme les pois de leurs gousses sèches, se détache de la peau. Tu ne connaissais pas la pitié, seigneur.

Choeur d'oiseaux. — Hé ! chouettes, etc.

La Chouette. — Tu n'aimes pas à mourir de faim ?... Te souvient-il qu'à l'heure du repas de Noël, par le froid le plus rigoureux, je grelottais avec mon petit à ta porte. Seigneur, criais-je en larmes, prends pitié de jeunes orphelins !... Mon homme est déjà dans l'autre monde ; tu as enlevé ma fille pour ta maison ; ma mère gît malade dans sa chaumière ; j'ai sur le sein un petit enfant.... Seigneur, viens à notre aide, car je ne puis traîner plus loin la vie.

Mais toi, seigneur sans ame, poursuivant tes orgies avec tes convives enivrés, et te vautrant sur ton or, tu dis tout bas à l'haïdouk : « Qui donc corne ici aux oreilles de mes hôtes? renvoyez ce mendiant au diable. » Le méchant haïdouk obéit ; il me traîne par les cheveux à la porte, il me lance avec mon petit dans la neige ! Accablée de coups et de froid, je ne pus trouver où coucher... Je gelai avec mon petit dans le chemin... tu ne connaissais pas la pitié, seigneur.

Choeur d'oiseaux. — Hé! chouettes, etc.

Le Spectre. — Il n'est pas, il n'est pas pour moi de ressources; en vain tu me présentes l'assiette, ce que tu m'offres, les oiseaux l'enlèvent... Il n'est pas, il n'est pas pour moi de Dziady... Je dois souffrir pour les siècles des siècles! Ils sont justes les arrêts de Dieu! car pour celui qui n'a pas su être homme une fois, l'homme ne peut rien.

Choeur. — Tu dois souffrir, etc.

Le Guslarz. — Si l'on ne peut rien pour toi, va-t-en, malheureux. Si tu ne m'écoutes pas au nom du père, etc.

Choeur. — Et si tu ne l'écoutes pas, etc.

(Le spectre disparaît.)

Le Guslarz. — Présentez-moi, mes amis, cette guirlande au bout de ma baguette; j'allume les herbes bénites... la fumée s'élève, la flamme s'élève.

Choeur. — Quelle obscurité!... quel silence!... que verrons-nous? que verrons-nous?

Le Guslarz. — A vous enfin, ames moyennes, qui, sur cette vallée des ténèbres et de la confusion, vous êtes montrées au monde sans suivre les penchans de l'humanité. Vous n'avez vécu ni pour vous ni pour vos semblables, pareilles aux ronces et aux épines qui ne donnent ni fruits ni fleurs : elles ne servent ni à nourrir les animaux ni à vêtir les hommes; mais tressées en guirlandes odorantes, elles pendent aux murailles... bien haut... aussi haut, filles de la terre, que se tenaient vos cœurs et vos yeux.

S'il en est parmi vous que leurs chastes ailes n'aient pas enlevées au delà des portes du ciel, par cette lumière, par cet encens, nous les évoquons, nous les conjurons.

Choeur. — Dites qui manque de quelque chose; qui de vous a soif, qui de vous a faim?

Le Guslarz. — Quoi!... voilà-t-il l'image de la mère de Dieu?... ou bien la figure d'un ange?... Tel se berçant légèrement, l'arc-en-ciel descend sur les nuages pour puiser les eaux du lac, telle elle apparaît dans la chapelle... Jusqu'à ses pieds se déploie sa robe blanche; sa chevelure folâtre avec les zéphirs; sur ses joues voltige un sourire; mais on voit dans ses yeux une larme de malheur.

Le Guslarz et le Vieillard. — Jusqu'à ses pieds, etc.

Le Guslarz. — Elle a sur la tête une guirlande vermeille,

dans la main un rameau vert; devant elle court un agneau, sur elle voltige un papillon... Après l'agneau sans cesse elle crie : Bai! bai! petit agneau; l'agneau toujours, toujours s'éloigne. De son rameau elle poursuit le papillon, et déjà, déjà elle le presse dans la main: toujours le papillon s'échappe.

La jeune Fille. — J'ai sur la tête, etc.

Moi, Sophie, j'étais une jeune fille de ce village; mon nom a retenti dans ces lieux; j'étais belle et je ne voulus point d'époux; j'ai dépensé en folâtreries dix-neuf printemps, puis je suis morte sans connaître les soucis ni le vrai bonheur!... J'ai vécu dans le monde, mais hélas! pas pour le monde!... Ma pensée voltigeait sans se poser jamais sur les plaines terrestres; elle poursuivait un léger zéphir, un moucheron, une jolie guirlande, un papillon, un agneau, mais jamais un amant. J'écoutais volontiers les chansons et les flûtes; souvent, quand j'allais seule aux champs, je poussais mes troupeaux vers les bergers qui vantaient ma beauté; mais je n'en aimais aucun. Aussi, depuis la mort, je ne sais ce qui se passe en moi... je brûle d'une flamme inconnue; je folâtre à mon gré, je vole où souffle le zéphir, et rien ne me frappe, rien ne m'attriste. Je compose les merveilles que je veux; des rayons de l'arc-en-ciel je trame des tissus; des larmes transparentes du matin, je forme des papillons, des colombes: pourtant je ne sais d'où vient le vide de mon ame; mes yeux cherchent quelqu'un au moindre bruit!... ah! et toujours je suis seule! je souffre d'être sans cesse agitée par le vent comme une plume... je ne sais si je suis de ce monde ou de l'autre. Si je m'approche, le vent me repousse, il m'agite en tous sens; à travers les ondes fugitives je poursuis mon vol éternel, sans pouvoir atteindre aux cieux ni toucher la terre.

Choeur. — A travers, etc.

Le Guslarz. — Que te manque-t-il, petite ame, pour atteindre au ciel? Demandes-tu une messe expiatoire, ou de douces friandises? Voilà des beignets, des gâteaux, du lait et des fruits et des fraises... Que te manque-t-il, petite ame, pour atteindre au ciel?

La jeune Fille. — A moi, rien! oh rien! que les jeunes gens accourent, me saisissent la main, m'entraînent sur la terre; que je puisse un instant folâtrer avec eux.

Car apprenez et songez bien que, par ordre de Dieu, celui

qui n'a pas touché une fois la terre ne peut jamais atteindre au ciel.

CHOEUR. — Apprenons et songeons, etc.

LE GUSLARZ, *à quelques villageoises*. — Vous courez en vain : ce sont de purs fantômes ; elle vous tend en vain les bras, la malheureuse!... Le souffle du zéphir la repousse sans cesse. Mais ne pleure pas, belle fille... voici que devant mes yeux se dévoilent les destins futurs : deux années encore tu dois voltiger seule au caprice du vent, puis tu franchiras le seuil des cieux... Aujourd'hui la prière est sans puissance ; va, que le Seigneur te conduise ; si tu ne m'écoutes pas, etc.

CHOEUR. — Si tu ne l'écoutes pas, etc.

LE GUSLARZ. — Ames, accourez toutes, écoutez mon dernier commandement, pour vous ce frugal festin ! Je lance dans chaque coin de la chapelle une poignée de pavots et de lentilles.

CHOEUR. — Accourez, vous qui manquez de quelque chose, vous qui avez soif, vous qui avez faim.

LE GUSLARZ. — Il est temps d'ouvrir les portes de la chapelle : allumez les lampes et les cierges. Minuit est passé... le coq chante... le terrible sacrifice est accompli. Voici l'heure de rappeler l'histoire de nos pères. Arrêtez!...

CHOEUR. — Quoi ?

LE GUSLARZ. — Encore un fantôme !

CHOEUR. — Quelle obscurité ! quel silence ! Que verrons-nous? que verrons-nous?

LE GUSLARZ, *à une des villageoises*. — Bergère ! celle qui est en deuil... lève-toi ! Est-ce une vision? étais-tu assise sur un cercueil? Mes enfans, regardez, au nom de Dieu !... Mais oui, le plancher s'affaisse, un pâle fantôme apparaît... il tourne ses pas vers la bergère : le voilà tout à ses côtés, il tourne son visage vers la bergère... Il est pâle, son visage, et son vêtement est pâle comme la neige du nouvel an. Son regard farouche et égaré se noie tout entier dans les yeux de la bergère... Voyez, oh ! voyez son cœur !... Quelle est cette trace ponceau qui, pareille à un ruban ponceau ou à une branche de corail, lui descend de la ceinture aux pieds?... Quel mystère. je m'y perds !.. De la main il montre son cœur ; mais il ne dit rien à la bergère [1].

---

(1) Il faut faire observer que les Dziady sont précédés d'une

CHOEUR. — Quel mystère, etc.

LE GUSLARZ. — Esprit, que te faut-il? demandes-tu une messe expiatoire ou le banquet bénit? Il y a abondance de lait, de pain, il y a des fruits et des fraises... que te faut-il pour atteindre au ciel?

(Le fantôme se taît.)

CHOEUR. — Quelle obscurité! quel silence! Que verrons-nous? que verrons-nous?

LE GUSLARZ. — Réponds, blême fantôme!.. Quel mystère! il ne répond rien.

CHOEUR. — Quel mystère!... il ne répond rien.

LE GUSLARZ. — Si tu dédaignes la messe et les gâteaux, va, que Dieu te conduise... et si tu ne m'écoutes pas, etc.

(Le fantôme demeure.)

CHOEUR. Et si tu ne l'écoutes pas, etc.

---

pièce intitulée *le Spectre*, qui sert de prologue au poème. Le spectre est un jeune homme exalté que l'amour a conduit au suicide, et qui soulève chaque année son tombeau pour s'élancer sur les pas de son amante. Les strophes suivantes suffiront pour faire comprendre cette dernière apparition.

— Aujourd'hui, sans doute, le spectre endure les supplices éternels, car il pousse des gémissemens plaintifs et vomit des flammes: dernièrement un vieux sacristain l'a entrevu et a distingué sa voix.

Il dit que le spectre, à peine sorti de la terre, roulait les yeux vers l'étoile du matin, joignait les mains, et, de ses lèvres moites, exhalait ces plaintes:

« Esprit maudit, pourquoi, à travers la vallée insensible de la terre, rallumes-tu le feu de la vie? Éclat maudit! tu étais éteint, pourquoi, pourquoi m'embraser encore?

O juste, mais terrible arrêt!... la revoir!... se reconnaître!... se séparer!... Ce que j'ai souffert, il faut le souffrir chaque année, et comme j'ai fini finir encore!....

Pour te retrouver, je dois, au sortir du tombeau, errer à travers la foule; mais que m'importe l'accueil du monde, j'ai passé par toutes les épreuves dans la vie!

Quand tu regardais, je devais, comme un criminel, détourner les yeux; j'entendais ta voix, je l'entendais chaque jour, et je devais chaque jour rester muet comme la planche du cercueil.

Le Guslarz. — Grand Dieu! quel monstre!... il ne bouge ni ne parle.

Choeur. — Il ne bouge ni ne parle.

Le Guslarz. — Esprit maudit ou bienheureux!... fuis les cérémonies saintes... voici que le plancher s'entr'ouvre; sors comme tu es entré; car je te maudirai au nom de Dieu. Va-t-en loin d'ici dans les forêts, au fond des rivières, disparais, éclipse-toi pour toujours!

(Le spectre demeure.)

Grand Dieu! quel monstre! Il se tait et ne disparaît pas!

Choeur. — Il se tait et ne disparaît pas.

Le Guslarz. — En vain je prie, en vain je gronde; il ne craint pas les malédictions.. Donnez-moi l'aspersoir.. L'aspersoir est sans puissance... l'horrible fantôme se tient là toujours muet, sourd, immobile, comme une pierre au milieu d'un cimetière.

Choeur. — L'horrible fantôme, etc.

Le Guslarz. — Quel prodige!... Bergère, connais-tu ce fantôme? ce doit être un mystère affreux. De qui portes-tu le deuil? ton mari et tes parens se portent bien. Quoi! tu ne dis pas une parole? regarde, réponds au moins. Es-tu morte, mon enfant? Pourquoi souris-tu? pourquoi? que vois-tu en lui d'égayant?

Choeur. — Pourquoi souris-tu? etc.

Le Guslarz. — Donne-moi l'étole; donne-moi le cierge; je l'allumerai, je le bénirai encore... C'est en vain... il ne s'éclipse pas, l'esprit maudit... Prenez la bergère sous le bras... conduisez-la hors de la chapelle... Pourquoi tournes-tu la tête? pourquoi? en lui que vois-tu d'enchanteur?

Choeur. — Pourquoi, etc.

Le Guslarz. — Grand Dieu! le spectre remue les pieds; partout où nous conduisons la bergère, il s'attache aux pas de la bergère; que verrons-nous, que verrons-nous?

Choeur. — Partout, etc.

CHRONIQUE POLONAISE.

JUILLET.

Le mois de juillet s'est écoulé, et rien n'a changé en Pologne ; ce sont toujours les mêmes rigueurs, les mêmes infortunes, le même deuil. Terre de douleur, sans cesse arrosée du sang de tes fils, toujours couverte de nouveaux ossemens qui blanchissent à ta surface sans recevoir d'autre hommage que celui des larmes répandues en secret ; terre glorieuse, nous ne te perdrons jamais de vue ; nous te surveillerons avec amour, et rien de ce qui te regarde ne nous restera inconnu ! Poursuivons notre tâche, et enregistrons les faits du mois avec la fidélité que nous devons à la cause, avec l'impartialité que nous nous devons à nous-mêmes.

Si nous reportons nos regards vers le royaume rétréci de 1815, nous y verrons une administration financière qui employait un budget de 70 millions de florins à payer une armée de 37,000 hommes, à solder une liste civile nombreuse, à doter une banque, à amortir la dette nationale, à construire des chemins, des canaux, à établir des fabriques, à embellir les villes du pays. L'administration russe qui régit à présent la Pologne a, en grande partie, les mêmes ressources, et n'a pas les mêmes obligations : elle n'a plus d'armée à entretenir, de banque à doter, de canaux à creuser ; et pourtant les revenus ne suffisent point aux dépenses. Il faut bien que ce soit vrai, puisque trois ukases, dont le journal officiel communique les dispositions, annoncent l'établissement de trois nouveaux impôts. Le premier, du 21 mars (1), statue que l'octroi perçu aux barrières de Varsovie d'après un ordre impérial du 10 décembre dernier, s'étant trouvé insuffisant pour subvenir aux

---

(1) Le journal officiel dit *Dziennik Powszechny* du 2 juillet 1833, n° 178.

dépenses de la capitale, une nouvelle taxe est établie, d'après laquelle les bâtimens arrivant sur la Vistule seront assujétis à un paiement progressif qui monte jusqu'à 100 florins par embarcation, quelle que soit la marchandise importée. De plus, le bois flotté paiera de 80 à 200 florins par radeau, et ces radeaux paieront encore un octroi proportionnel pour la marchandise dont ils seront chargés. — Le second ukase est du 27 mai (1), il établit un nouvel impôt personnel à prélever sur les habitans de Varsovie, dans la vue de procurer à cette ville les moyens de rembourser à la banque une dette contractée avant la révolution, et une nouvelle dette que l'ukase l'autorise à contracter jusqu'à concurrence de 15 millions de florins. — Un troisième ukase du même jour (2) établit un octroi sur la viande importée pour la consommation de Varsovie, dans le même but que l'impôt susdit.

Observons ici que Varsovie avait un bureau spécial de recettes qui suffisait à tous ses besoins. S'il n'en est plus ainsi, on ne peut l'attribuer qu'aux logemens militaires, dispendieux, excessifs et arbitraires qu'elle doit fournir aux généraux et aux officiers russes de tout grade. Ces prestations doivent être exorbitantes, puisqu'elles ont rendu nécessaire l'établissement de trois nouvelles taxes, mesure à laquelle on ne se décide pas légèrement.

Si, des finances de la ville, nous passons à celles du royaume, nous ne saurions nous empêcher d'ajouter qu'il était naturel de supposer que les fonds assignés à l'ex-armée polonaise seraient employés, maintenant qu'elle n'existe plus, à assurer au moins le bien-être matériel du pays auquel on a ravi toutes ses franchises, toute son existence morale et politique. C'eût été probablement trop bien traiter un peuple brave et généreux. Aussi l'administration russe a-t-elle préféré faire passer ces fonds dans les caisses de l'empire, tout en chargeant le royaume de nouvelles impositions.

Lever de nouvelles taxes d'un côté et diminuer de l'autre les ressources industrielles de la Pologne, tel paraît être le système adopté par le gouvernement russe. Ainsi nous lisons dans

---

(1) Le journal officiel dit *Dziennik Powszechny*, du 10 juillet 1833, nº 186.

(2) Même journal et même numéro.

la même feuille officielle (1), qu'à Knyszyn, arrondissement de Bialystok, il s'est formé une nouvelle fabrique de draps, toute peuplée de fabricans transfuges du royaume. Nous ne faisons cette observation que pour prouver notre assertion précédente. Au reste, Bialystok, quoique n'appartenant pas à la Pologne de 1815, est, à nos yeux, une ville tout aussi bien polonaise que Varsovie; et, si les cent mille fabricans étrangers qui avaient nagnère augmenté la population industrielle du royaume, s'étaient tous transportés en Lithuanie, en Volhynie, en Podolie ou dans l'Ukraine, nous n'envisagerions pas ce fait comme un malheur; c'eût été tout simplement, sauf les frais et les déplacemens inutiles, faire du tort à une partie de la Pologne pour en enrichir une autre. Mais tel n'est pas l'état des choses : la grande majorité, la presque totalité des fabricans que l'on a obligés à déserter les ateliers polonais, se sont rendus, de gré ou de force, en Russie : c'est elle qui a profité aux dépens de la Pologne.

Beaucoup de publicistes, de ceux mêmes qui sont indifférens à la cause polonaise, s'attendaient ou semblaient espérer que, malgré la soumission de la Pologne et ses souffrances comme nation, les individus respireraient après la lutte terminée. Qu'ils se détrompent !

Les persécutions ne sont point à leur terme, le journal officiel est là pour le prouver. Nous y lisons que les biens de M. Kopczynski (2), ou, d'après le texte russe et allemand de la publication, du *rebelle* Pierre Kopczynski, propriétaire de la province de Kiow, sont confisqués pour la *seconde* fois; nous y apprenons, par un décret du conseil d'administration (3), que toutes les propriétés de ceux qui ont quitté le royaume depuis le 1er janvier 1831 et n'y sont pas revenus, seront immédiatement séquestrées, avec l'injonction de placer dans les registres des hypothèques la clause qu'elles pourront être confisquées, soit en vertu d'un arrêt judiciaire, soit par un ordre spécial de l'empereur. Nous y trouvons enfin (4) une citation édictale du 15 juillet 1833, émise par le tribunal suprême criminel créé *ad hoc* par un ukase impérial du 25 février 1832;

(1) *Dziennik Powszechny*, du 10 juillet 1833, n° 186.
(2) Même journal, du 26 juillet 1833, n° 202.
(3) Même journal, du 15 juillet 1833, n° 191.
(4) Même journal, du 20 juillet 1831, n° 196.

en vertu de laquelle il est fixé un terme pour les non amnistiés, avant lequel ils devront se présenter à la cour prévôtale sous peine d'être jugés comme contumaces. Ce terme est de quinze jours pour les prévenus résidant dans le royaume, et de deux mois pour ceux qui se trouvent à l'étranger. A cette citation est annexée une liste nominative de 286 accusés dont le séjour est inconnu au tribunal. Ces accusés sont répartis en douze catégories. Voici la désignation de ces catégories et le nombre des accusés compris dans chacune :

	DÉSIGNATION.	Nombre d'accusés.
1ère CATÉGORIE.	— Individus prévenus d'avoir suscité l'insurrection du 29 novembre 1830.....	117
2e	Prévenus du crime susdit, et, de plus, d'avoir pris part au meurtre de généraux et officiers russes et polonais.	131
3e	Prévenus des crimes désignés dans les 1re et 2e catégories, et, de plus, d'avoir attenté aux jours du grand duc Constantin	16
4e	Prévenu du crime de la 1re catégorie, et, de plus, du meurtre du général Siemiontkowski........................	1
5e	Prévenu du crime de meurtre sur le général Blumer........................	1
6e	Prévenus du crime du meurtre sur le capitaine Terszteniak.................	2
7e	Prévenu du crime de la 1re catégorie, et de plus d'avoir proposé la déchéance (1)..........................	1
8e	Prévenus du crime de la 1re catégorie, et, de plus, d'avoir appuyé la déchéance (2)...........................	2
		271

(1) Le comte Roman Soltyk, député.

(2) Ladislas, comte Ostrowski, maréchal de la diète; Valentin Zwierkowski, député.

	De l'autre part.	271
9[e]	Prévenus d'avoir appuyé la déchéance (1)........................	5
10[e]	Prévenus d'avoir été chefs de l'armée ou d'avoir fait partie du gouvernement depuis le 25 janvier 1831 jusqu'au 17 août de la même année (2).	4
11[e]	Prévenus du crime d'avoir fait partie du gouvernement depuis le 17 avril 1831, et, de plus, de l'avoir continué à Zakroczym (3).....................	5
12[e]	Prévenu d'avoir suscité l'insurrection armée du 29 novembre 1830, d'avoir fait partie du gouvernement depuis le 25 janvier 1831, et l'avoir continué à Zakroczym (4)........................	1
		286

La patrie de Kosciuszko a voulu encore une fois revendiquer ses droits; ses fidèles enfans ont, d'un commun accord, couru aux armes pour les défendre. Le sort de la guerre leur a été contraire : l'oppresseur l'a emporté; mais la victoire ne lui suffit point, il lui faut du sang pour assouvir sa rage. Le tribunal suprême criminel va juger, en 1833, à Varsovie, au nom de Nicolas, comme jadis, en 1568, le conseil des troubles jugeait à Bruxelles, au nom de Philippe II. Le prince Paszkiewicz ne refusera pas le rôle du duc d'Albe. — Mais les généreux criminels de la Pologne n'imiteront point la crédulité des comtes d'Egmont et de Hoorn; et si, une confiance trop aveugle a livré aux bourreaux d'Espagne la tête du vainqueur de Saint-Quentin et de Gravelines, les héros de Grochow, de

(1) Adam Luszewski, Constantin Swidzinski, François Wolowski, Antoine comte Ostrowski et Jean comte Leduchowski.

(2) Le prince Adam Czartoryski, Théophile Morawski, Stanislas Jean Szczniecki, Barzykowski, Jean Skrzynecki.

(3) Bonaventure Niemojowski, Aloïs Biernacki, Joseph Swirski, Théodore Morawski.

(4) Joachim Lelewel.

Dembe et de Stoczek épargneront un nouveau crime aux sicaires de la Russie.

Si nous voyons ainsi en Pologne séquestres, confiscations, cours prévôtales, nous lisons d'un autre côté, dans la feuille officielle, l'annonce d'un grand bal donné dans la capitale par le prince Paszkiewicz, le 13 juillet dernier. Au dire du journal (1), la fête était magnifique; danses, illuminations, feu d'artifice, rien n'a manqué, pas même la joie, l'abandon, la confiance..... Grand Dieu! qui veut-on tromper? Peut-on sérieusement croire au bonheur des habitans de la Pologne? Pour toutes les franchises abolies, pour la nationalité détruite, pour des milliers de familles réduites au désespoir, est-ce une compensation qu'un bal, une fête? En est-ce même une que le retour de quelques généraux polonais qu'on a entraînés hors du pays, et retenus plus d'un an en exil? En est-ce une que l'amnistie accordée à quarante-trois individus que le journal nomme (2), amnistie dont nous ne connaissons même ni les intentions réelles, ni le sort qu'elle réserve à ceux sur lesquels elle tombe?...

Nous aimons mieux chercher une faible consolation ailleurs, dans les efforts que font les Polonais attachés à la glèbe de leur patrie, pour cultiver les sciences, les arts et leur langue. Nous voudrions les encourager dans ces nobles travaux. Qu'ils s'y vouent, qu'ils y persévèrent! autant, du moins, que le pouvoir sous lequel le sort les a placés en admettra la possibilité. Qu'ils veillent sur le trésor de leur langue, qu'ils cherchent à la maintenir pure, et qu'ils s'opposent à l'invasion des barbarismes dont elle est menacée, et que l'administration étrangère tolère, si elle ne les encourage pas. Autrement, des expressions, des locutions moscovites, défigureront bientôt la langue nationale à tel point que des Polonais ne comprendront plus les actes et les publications insérés dans les journaux de Varsovie.

Tandis que la Pologne continue à souffrir sous le joug de son oppresseur, deux circonstances relatives à sa cause

(1) *Dziennik Powszechny*, du 15 juillet, nº 191.

(2) Même journal et même numéro (article PÉTERSBOURG, du 4 juillet.)

sont devenues dans l'étranger le sujet de discussions graves et importantes. Nous voulons parler du débat du 9 juillet au Parlement britannique, et de la formation de la légion polonaise en Portugal.

Quant au débat que la troisième motion de l'honorable Fergusson a fait naître dans l'intérêt de la cause polonaise, nous nous proposons d'offrir à nos lecteurs une traduction fidèle du *Mirror of Parliament*, comme donnant le récit le plus authentique et le plus complet de cette discussion importante : il fera connaître les noms des représentans du peuple anglais qui ont répondu à l'appel du généreux défenseur de la Pologne.

Nous nous bornerons ici à déclarer que nous attachons la plus haute importance à ce débat, qui a valu à un ministre anglais les plus vifs reproches de la part de la Russie. Le gouvernement de l'Angleterre, qui a abandonné la Pologne pendant sa lutte, semble aujourd'hui se constituer le gardien de ses droits, et n'hésite point à partager l'opinion du Parlement sur la mauvaise foi de la Russie et sur la violation flagrante des engagemens qu'elle a contractés à l'égard des autres puissances relativement à la Pologne. Il a été constaté, dans ce débat mémorable, que la Russie n'a aucun autre droit sur la Pologne que celui de la force ; et, si, au dire du ministère anglais, le moment présent n'est pas opportun pour faire valoir les droits lésés de la Pologne, la protestation solennelle du Parlement britannique n'en est pas moins hostile et menaçante pour la Russie : résultat immense que nous devons au sentiment profond de justice et de dignité nationale qui caractérise si éminemment le peuple anglais.

La lutte qui se prolonge en Portugal entre la légitimité et l'usurpation, entre le principe constitutionnel et l'arbitraire, a donné lieu à l'idée de former dans ce pays une légion polonaise, pour remplacer en quelque sorte celle dont les Polonais n'ont pu obtenir l'établissement en France. Cependant, ce projet paraît ne point avoir l'assentiment de toute l'émigration polonaise; il a donné lieu à des protestations ; plusieurs portent l'empreinte d'un fanatisme politique extravagant, et ont fait du tort à l'émigration polonaise, dont la majorité est loin de partager ces sentimens exaltés. On a compté jusqu'à huit de ces protestations pendant le mois de juillet.

La *première* (1er juillet) fut celle du comité polonais à Paris ; la *seconde*, du palatin Ostrowski, qui porte la même date ; la *troisième* (11 juillet), faite par le conseil du dépôt polonais à Bourges ; la *quatrième* (12 juillet), par le comité polonais à Paris ; la *cinquième* (14 juillet), par les Polonais à Châteauroux ; la *sixième* (15 juillet), qui est plutôt un rapport du conseil du dépôt polonais à Bourges au comité polonais de Paris ; la *septième*, publiée par la Société lithuanienne et des terres Russiennes à Paris ; la *huitième* (18 juillet), faite encore par les Polonais à Châteauroux. Ce ne sont donc pas les protestations qui ont manqué, il n'y en a eu que trop. Il aurait été peut-être plus sage, si le comité polonais à Paris représente les vœux de l'émigration, de lui laisser ce pénible soin.

Les premières démarches pour la formation d'une légion polonaise en Portugal, ont eu lieu de la manière suivante. Le 19 mai dernier une convention fut signée à Oporto, entre le général polonais Bem et le marquis de Loulé, ministre des affaires étrangères portugais. Elle stipule la formation d'un corps de troupes de 3,200 hommes au maximum, et de 1694 au minimum, qui sera pris à la solde du Portugal, sous le nom de *Légion de la reine Maria*. Ce corps aura l'uniforme, le commandement et des chefs polonais, la législation militaire française, la cocarde portugaise. Les Polonais qui auront servi la cause portugaise jouiront en Portugal du droit de cité à l'instar des étrangers naturalisés. Il dépendra de la légion, qui formera toujours un corps à part, de demeurer en Portugal ou de quitter ce pays après la prise de Lisbonne. Il sera établi une école militaire dans la légion, et 24 jeunes Polonais seront admis à l'école de la marine, et plus tard au service maritime. Tout soldat et tout officier obtiendra, après la fin de la guerre, sa démission, s'il la demande. La réunion du nombre de soldats et d'officiers nécessaires pour former le minimum indiqué, est fixé au 31 juillet, sinon la convention cesse d'être obligatoire.

La convention ratifiée par Don Pédro le 24 mai fut communiquée le 1er juillet à l'émigration par le général Bem, qui l'accompagna de six proclamations datées du 24 juin, dont la première est adressée au militaires polonais, la deuxième aux officiers d'artillerie, de génie et d'état-major, la troisième aux sous-officiers et soldats, la quatrième à la jeunesse

lithuanienne ; la cinquième concerne l'organisation de la légion, la sixième renferme les conditions nécessaires pour l'admission des Polonais dans la légion.

Le mois de juillet est marqué par quelques tristes souvenirs pour les Polonais. Le gouvernement français, armé de la loi du 21 avril contre les réfugiés, a cru devoir s'en servir contre MM. Worcell, Pulaski, Czynski, Zakrzewski, Januszkiewicz et Gruezwski, auxquels on a donné l'ordre de quitter la France. Il ne nous appartient pas d'examiner les motifs de cette rigueur qui peut être ou non justifiée par les circonstances, mais elle semble suffisamment indiquer aux Polonais que leur conduite dans l'émigration doit être essentiellement pacifique, que le triomphe de leur cause est plus assuré par des démarches modérées que par des réclamations violentes, que la seule opposition admissible en France doit être dirigée contre l'envahisseur de leur patrie, que leur intervention dans les partis politiques étrangers doit leur être plus nuisible qu'utile.

Les Polonais qu'une triste fatalité a poussés à entreprendre un nouveau pélerinage en Suisse, qui leur offre malheureusement si peu de ressources, ont reçu un souvenir précieux du prince Louis Bonaparte ; c'est un nécessaire en vermeil qu'il tenait de son frère Napoléon : il l'a envoyé avec une lettre au comité polonais de Berne, en l'engageant à le mettre en loterie pour que le produit puisse être partagé parmi les Polonais. Honneur à l'illustre proscrit qui rend, en secourant les Polonais, hommage à la plus sainte des causes !

Le martyre des patriotes polonais Dziewicki et Wołowicz, que le désir d'une noble vengeance, malheureusement trop inopportune, avait éloignés de la France pour aller braver la mort en Pologne, a donné lieu à une séance de la loge de la *Trinité Indivisible* et à un service funèbre dans l'église Saint-Germain-des-Près, auprès du tombeau du roi Jean Casimir. Le même jour, un incident fâcheux est venu contraster singulièrement avec cette solennité religieuse : pour manifester leur blâme du projet formé par le général Bem, plusieurs personnes entraînées par un esprit irréfléchi de rancune, ont brûlé publiquement une copie de la convention que ce général a conclue avec le gouvernement de Dona Maria.

Les villes de Châteauroux et Levroux ont aussi honoré la

mémoire de Dziewicki et Wołowicz : c'est la Société polonaise des amis des lettres de Levroux qui y a le plus contribué.

Quand, d'un côté, les Polonais jouissent de l'hospitalité que leur accorde la France, les rigueurs redoublent contre leurs frères dans toute l'Allemagne, et la Saxe même ne peut se soustraire aux exigences de la *sainte-alliance anti-polonaise*. Un nouvel ordre très sévère du gouvernement saxon oblige les Polonais à quitter immédiadement le royaume; une seule route leur est permise pour se retirer, c'est celle de Hambourg, toutes les autres leurs sont fermées. Quelle atroce violation du droit des gens!

Les Polonais cependant ne se laissent point vaincre par leurs malheurs; ils recueillent religieusement tous les souvenirs nationaux et rendent hommage à leurs rois sur la terre qui les a recueillis. Ils vont élever un monument à Nancy en l'honneur de Stanislas Leszynski. Une souscription est ouverte dans ce but.

Le Comité de l'émigration polonaise ayant perdu plusieurs de ses membres, il est devenu nécessaire de remplir le *déficit*. Un nouveau statut vient de paraître qui règlera les élections prochaines.

AOUT.

Les persécutions du gouvernement russe continuent en Pologne avec une nouvelle vigueur, et comme les victimes lui manquent parmi les hommes et les enfans, enlevés en masse précédemment, il se venge aujourd'hui sur les femmes. — C'est la capitale de la Lithuanie qui est surtout le théâtre de ces horreurs. Les dernières nouvelles qui nous en sont arrivées sont d'une nature bien affligeante : plusieurs dames respectables ont été jetées en prison ; le gouvernement russe leur impute le crime d'avoir été en relation avec les réfugiés polonais. Plus tard nous ferons connaître leurs noms. La terreur est à son comble ; une parole, un geste, la moindre déposition d'un espion suffit pour plonger en deuil des familles entières. Le jeune Szymański, parti de France pour se joindre aux insurgés lithuaniens, est tombé entre les mains des Russes à Wilna même, après y avoir été suivi pendant long-temps par les gens de la police ; beaucoup d'arrestations ont été faites à la suite de cet événement. On dit que, M. Zawisza, l'un des principaux moteurs des nouvelles tentatives de soulèvement dans la Lithuanie, arrêté par les Russes, a subi les plus affreux tourmens, mais, à la honte de ses bourreaux, les souffrances n'ont pu ébranler son caractère inflexible. Le palatinat de Kalisz est surtout exposé aux vengeances moscovites, qui se portent principalement sur la noblesse. Les Russes ont encore arrêté MM. Winnicki et Bugayski : le premier, assure-t-on, est mort déjà. Enfin, madame Sowińska, accusée d'avoir donné des vivres à son cousin Zawisza, vient aussi d'être saisie. Un ordre du gouvernement russe exige, sous peine de confiscation, le retour en Pologne des dames polonaises qui se trouvent à l'étranger avec des passe-ports russes.

Les confiscations, qui ont réduit à la misère tant de familles dans les provinces lithuaniennes et russiennes, sont déjà en cours d'exécution dans le royaume du Congrès, au mépris de sa constitution.

Voici la liste des personnes dont on a saisi les propriétés dans cette partie de la Pologne : *Biernacki;* le prince *A. Czartoryski; Górowski; J. Lelewel;* le comte *Malachowski; Théophile Morawski; Théodore Morawski; A. Maiewski; B. Niemojowski;* le comte *L. Ostrowski;* le comte *A. Ostrowski; J. Skrzynecki;* le comte *B. Soltyk; J. Swirski; V. Zwierkowski;* les *Piaristes* de *Zoliborz.*

L'ordonnance du conseil administratif, signée le 9 juillet, annule, d'un trait de plume, tous les actes et contrats passés au sujet des biens assujettis au séquestre ou à la confiscation, pendant ou après la révolution, pour les individus qui sont exclus de l'amnistie, ou qui, par l'émigration, ont renoncé à ses bienfaits.

La dernière visite de l'empereur de Russie à Dinébourg donne une nouvelle preuve de la crainte qu'il éprouve de se trouver au milieu de ceux qu'il appelle ses sujets ; le gouverneur Engelhard a pris des mesures de précaution extraordinaires, comme si Nicolas se trouvait au milieu d'un camp ennemi.

L'instruction publique dans le royaume est presque étouffée. La Russie veut anéantir la civilisation de la Pologne ; toutes les écoles supérieures sont fermées ; elles ne seront ouvertes le mois prochain que pour être soumises à un règlement russe particulier, d'après lequel il n'y aura que 9 écoles dans les 8 palatinats, dont une à Varsovie, une autre à Piotrkow. Dans la circulaire adressée aux directeurs de ces nouveaux établissemens, le gouvernement russe leur recommande de se tenir éloignés de l'aveuglement de ce siècle, et d'inspirer aux enfans la crainte de Dieu, un dévoûment sans bornes au trône, et l'obéissance passive au gouvernement. Dans la direction de l'instruction nous retrouvons les hommes qui, avant la révolution polonaise propageaient l'obscurantisme et le piétisme, comme M. *Szaniawski.* M. *Lindé,* créature des Russes, est nommé recteur de l'école supérieure de Varsovie.

Le lycée de Krzemieniec, en Volhynie, naguère si renommé, fondé par le comte *Thadée Czacki,* et soutenu par les offres volontaires des citoyens les plus recommandables de la Volhynie, de l'Ukraine et de la Podolie, vient d'être supprimé : ses riches collections, sa bibliothèque, transportées comme un butin à Kijow, enrichissent aujourd'hui une école

moscovite. Les bâtimens du lycée sont vendus au clergé grec, pour une somme de 200,000 roubles (800,000 francs environ); et ces mêmes voûtes, où naguère résonnaient des voix éloquentes et patriotiques, servent aujourd'hui de réceptacle à un clergé ignorant et brutal.

Le journal de Saint-Pétersbourg du 3 août vante le *magnanime autocrate* d'avoir présenté à son illustre épouse, dans un banquet qu'il donnait aux cadets, les fils du général Hauke et du général Sowinski, qui trouva une mort glorieuse en défendant Varsovie pendant la dernière révolution polonaise. Nous pouvons donner un démenti solennel au journal de l'autocrate, et lui prouver la fausseté de son assertion, en lui annonçant que le général Hauke n'a que des fils adultes, et que le général Sowinski n'en a pas eu du tout.

Le czar, après avoir foulé aux pieds les garanties les plus solennelles de la nationalité polonaise données par lui-même à la Pologne, après avoir dissout son armée, veut, dit-on, en créer une à sa manière, c'est-à-dire une armée bâtarde *russo-polonaise*, qui ne se composerait que de 9,800 hommes, et dont les généraux divisionnaires seraient des Russes. N'est-ce pas comme une invention de supplices nouveaux à infliger aux Polonais qu'on enrôlera sous une bannière détestée?

En Gallicie, où le gouvernement paraissait un peu reculer devant le système russe adopté à l'égard de la Pologne, le jour fatal est arrivé: on fouille les malheureux réfugiés, on les arrête, on les conduit comme prisonniers à Brünn et Olmutz, on leur refuse l'hospitalité, on les force de s'embarquer à Trieste pour l'Angleterre et l'Amérique. Ces rigueurs, dit-on, ont été provoquées par les agens russes *Alexandre Alopéus*, *Dolgorouki*, *Bibikoff* et *Schachmatin*. En consignant leurs noms, nous les vouons au mépris que doivent inspirer de semblables actions.

Dans le duché de Posen, le gouvernement prussien paraît avoir pris pour modèle celui de Saint-Pétersbourg; non seulement il retient dans les forteresses environ mille Polonais pour la plupart élèves des universités de leur pays, qu'il force à un travail manuel, mais encore il frappe les habitans d'un singulier mode de contributions: il leur fait expier le crime d'aimer leur patrie en leur confisquant le cinquième de leurs fortunes, d'après une évaluation faite par les agens du gou-

vernement, qui ne tiennent compte que des dettes hypothéquées et qui se font payer en espèces.

La nouvelle rentrée en Pologne de quelques réfugiés, qu'on dit être facilitée par les habitans du duché, a servi de prétexte au gouvernement prussien pour rétracter l'amnistie, et pour faire enrôler comme simples soldats dans les régimens prussiens tous ceux qui ont servi la Pologne, comme militaires, pendant sa lutte glorieuse : mais pour que l'humiliation soit à son comble, on force ceux qu'une infirmité quelconque rend incapables du service, à se présenter dépouillés de tous vêtemens devant les inpecteurs de cet enrôlement arbitraire : c'est ainsi qu'on a agi envers *Tertullien Kononowski* et *Stanislas-Szczaniecki*. Mlle *Émilie Szczaniecka* (1), absoute en seconde instance, vient d'être condamnée en dernier ressort à la confiscation de ses biens et à la prison, comme coupable de *s'être insurgée* en surveillant les blessés et les cholériques à Varsovie.

Nous avons donné dans notre chronique de juillet, un aperçu de la troisième motion de M. Fergusson au Parlement britannique, et du grand service qu'elle a rendu à la cause polonaise. A l'appui de notre opinion arrive l'écho du cabinet russe, la *Gazette d'Augsbourg*, qui, dans son numéro du 6 août, lance un article contre lord Palmerston, dont la conduite à l'égard de la Pologne lui vaut, d'après elle, le surnom de *fauteur de tous les bouleversemens* et d'*ennemi de tous les gouvernemens légitimes*.

Ce premier pas fait en vient un autre. — Le journal officiel de Saint-Pétersbourg, dans son numéro du 13 août, contient une espèce de manifeste de la Russie à l'égard de la Pologne, dans lequel il cherche à prouver : 1° que le traité de Vienne laissait à l'Autriche, aussi bien qu'à la Prusse, pleine liberté de gouverner et de constituer la portion du royaume de Pologne occupée par chacune d'elles, comme il leur conviendrait; 2° que, lors même qu'il fallût admettre que les stipulations du traité obligeaient le Czar à maintenir la nationalité polonaise et à donner une constitution libérale à ce pays, ces conventions avaient été annulées par l'insurrection de la Pologne et sa dé-

(1) Cette jeune patriote a rendu de grands services à son pays pendant la dernière révolution polonaise.

faite, que d'ailleurs elles n'en étaient pas moins exécutées par les dernières mesures prises par le gouvernement russe à l'égard des Polonais. Après cette démonstration, le journaliste russe arrive à cette conclusion, qu'aucune puissance étrangère n'a droit d'intervenir dans les questions du régime intérieur de la Pologne (1).

A ce langage hardi de la Russie le *Moniteur* donne une réponse que nous aurions désirée plus énergique, et dans laquelle, cependant, il réfute le publiciste russe dans tous ses argumens. — Il ne reconnaît point à la Russie le droit de violer les stipulations de 1815, qui garantissent aux Polonais *une administration distincte*, *une représentation et des institutions nationales*; il se réserve le droit d'intervention dans les affaires de la Pologne en temps et lieu; il prouve à la Russie que la révolution polonaise est nationale, et démontre l'injustice et la folie de proclamer une nation entière digne de châtiment, et d'user envers elle d'un *prétendu* droit de conquête. Telle faible que soit cette réponse, on doit cependant savoir gré au gouvernement français d'avoir solennellement protesté contre cette nouvelle arrogance de la Moscovie. — Nous attendons avec anxiété la réponse du cabinet de Saint-James, qui probablement ne démentira pas les espérances des amis de la Pologne. — Au reste, nous nous réservons de traiter ce sujet dans un article séparé, où nous examinerons avec soin le rôle que doit jouer, selon nous, le traité de Vienne, et la véritable position de la question polonaise.

La réponse du *Moniteur* a, dit-on, provoqué une note diplomatique de la part du cabinet russe, dans laquelle on demande des explications au gouvernement français. Si la chose est vraie, comme on a lieu de le supposer, ne serait-ce pas *le temps et le lieu pour entrer dans les considérations de fait et de droit?* Nous désirons sincèrement que ce moment arrive le plus tôt possible; que le gouvernement français, fort de l'appui de la nation et de son alliance avec l'Angleterre, de son influence en Belgique et dans le Portugal, prenne une attitude menaçante à l'égard de la Russie, dont la politique hautaine amènera,

---

(1) Cela coïncide parfaitement avec le traité qu'on dit avoir été conclu le 20 mai dernier entre les trois monarques du nord, qui font de la question polonaise exclusivement la leur.

si elle n'est pas réprimée, les conséquences les plus désastreuses. Déjà le triumvirat despotique est en émoi, les souverains désirent se rencontrer, et leurs démarches font supposer le projet d'une nouvelle Sainte-Alliance. Les gouvernemens constitutionnels n'opposeront-ils donc rien à cette propagande absolutiste? laisseront-ils agir librement leur ennemi le plus acharné? Il est presque hors de doute que les trois souverains s'occuperont, entre autres sujets, de la Pologne, qu'ils veulent s'approprier sans aucune restriction, et en repoussant toute intervention étrangère. Nous verrons bientôt les conséquences d'une pareille résolution.

En Angleterre, la cause polonaise a fait de nouveaux progrès; deux grandes réunions publiques ont eu lieu (le 13 et le 19 août), dont l'une à Freemasons Hall, et l'autre à Exeter Hall. Quoique le but avoué de ces deux réunions fût d'accorder des secours aux malheureux Polonais réfugiés en Suisse, les voix éloquentes des principaux membres de ces assemblées, et la sympathie générale pour la Pologne, qui va s'augmentant dans le peuple anglais, donnent à cette circonstance une assez grande importance. Les deux *meetings* ont été présidés par lord *Dudley Stuart*, un des membres les plus actifs de l'Association polonaise à Londres. On compte parmi leurs principaux orateurs, lord *Morpeth*, lord *Sandon*, le colonel *Leicester*, le colonel *Stanhope*, M. *Buckingham* (membre de l'Association polonaise à Sheffield), M. *D. Brown*, M. *F. Campbell*, M. *Bulwer*, M. le Dr *Wade*, M. *Thelwall*, M. *Arnot*(1).

La chronique du mois d'août, comme celle du mois de juillet, portera la trace des rigueurs autorisées par *l'alien bill* français. Un des ex-professeurs de l'Université de Wilna, un écrivain célèbre, M. *Joachim Lelewel*, a reçu l'ordre de quitter la France. Expulsé de Paris, il alla s'établir à Tours; de là il se dirigea sur Arras, d'où l'on nous assure qu'il est parti pour Bruxelles. Des circonstances semblables ont précédé le départ de M. Léonard Chodźko, auquel le gouvernement ordonna d'abord de quitter Paris, puis la ville de Tours où il

(1) Si l'abondance des articles nous le permet, nous nous proposons de donner, dans un de nos prochains numéros, quelques extraits des principaux discours de ces orateurs.

s'était réfugié; de là, au lieu de se rendre à la nouvelle résidence qu'on lui indiquait, il a préféré, à ce qu'on dit, quitter le territoire français et se rendre en Belgique. M. Chodźko n'a point pris part à la dernière révolution polonaise ; il est connu comme auteur de plusieurs ouvrages historiques.

De nouveaux déplacemens dans les dépôts polonais ont eu lieu pendant ce mois, et quelque pénibles qu'ils soient pour les personnes qui y ont été soumises, ils donnent toujours lieu à de nouvelles manifestations de sympathie et d'affection en leur faveur. Parmi les villes qui en ont donné le plus de preuves, on peut citer les suivantes : Alençon, Beauvais, Beaumont-sur-Sarthe, Maurs, Mayenne, La Châtre, Bar-sur-Aube, Caen, Limoges, Boussac, Guéret et Agen.

Mais si le mois d'août est signalé par l'éloignement forcé de quelques Polonais, il ne l'est pas moins aussi par l'arrivée de trois de leurs compatriotes les plus distingués : le sénateur castellan comte *Narcisse Olizar*, le général *Tyszkiewicz* (1) et le prince *Gabriel Oginski* (2), qui tous les trois firent le sacrifice d'une fortune très brillante et épousèrent avec toute l'énergie de leurs nobles cœurs la révolution nationale. L'arrivée du comte Olizar est un de ces faits miraculeux d'évasion dont on garde long-temps le souvenir. Écroué dans une prison russe, gardé à vue, mis au plus grand secret, il est parvenu à tromper la vigilance moscovite et à rejoindre ses frères dans leur émigration.

Les protestations ont continué contre le projet d'une légion polonaise en Portugal, et les huit du mois de juillet ont été suivies par trois autres publiées pendant le mois d'août : celles des Polonais à Cahors (2 août), à Bourges (8 août), et à Castres (12 août). Le dépôt polonais à Bourges sommait en outre le général Bem de s'éloigner sur-le-champ; et, comme le général ne voulait point obtempérer à cette exigence arbitraire, et qu'il poursuivait ses démarches, il a manqué de périr de la main d'un jeune exalté qui lui a tiré un coup de pistolet à bout portant. Telles sont les suites de l'anarchie la plus complète et de l'inactivité dans lesquelles le gouvernement a cru devoir laisser l'émigration polonaise. Si, au lieu de

---

(1) Président du gouvernement national établi en Lithuanie pendant l'insurrection.

(2) L'un des membres de ce même gouvernement.

discussions futiles, d'élections continuelles, d'exclamations fanatiques et des conseils pernicieux de quelques individus qui crient à la trahison toutes les fois qu'ils rencontrent des gens d'une opinion contraire, une discipline exacte eût été introduite parmi les militaires polonais; si une légion avait été organisée en France, ou si l'on avait songé à utiliser d'une autre manière les forces et les capacités des Polonais émigrés, les conséquences que nous déplorons aujourd'hui n'auraient pas eu lieu. Y a-t-il au monde une réunion de quelques cents ou de quelques mille personnes livrées à elles-mêmes, sans travail, sans fortune et sous le poids de grands malheurs, capable de conserver tous les avantages d'une société organisée où chacun a son poste, son emploi? Livrer l'émigration polonaise à elle-même, négliger son organisation, c'est la suicider! Espérons que nos vœux seront exaucés, et que le gouvernement, qui ne peut que vouloir du bien aux Polonais, s'occupera des meilleurs moyens d'adoucir leur infortune.

Nous nous bornerons, dans notre jugement impartial, à signaler à nos lecteurs les principaux argumens *pour* et *contre* l'expédition polonaise en Portugal, dont le plus actif agent a été le brave général Bem.

D'un côté, il justifie sa conduite de la manière suivante: 1° Il n'a point empiété sur les droits de l'émigration polonaise en concluant une convention avec Don Pedro, car elle n'était obligatoire que pour ceux qui voudraient y agréer; 2° il avait le même droit de la faire que tout autre réfugié polonais placé dans les mêmes circonstances; 3° il espérait rendre un grand service à l'émigration polonaise pour la plupart formée d'hommes habitués à une vie militaire active, pour lesquels le désœuvrement forcé est une espèce de supplice; 4° la cause de Dona Maria est celle de la liberté; 5° elle est diamétralement opposée aux vues et aux intérêts de la Russie; 6° la formation d'une légion polonaise en Portugal donnerait aux Polonais les moyens de se passer des subsides que la France leur accorde; 7° le reproche d'un service mercenaire ne peut être fait à des hommes combattant sous leur propre bannière dans la cause de la liberté, de même qu'il n'a pu être fait aux légions polonaises combattant en Italie et soldées par la Cisalpine, etc., etc.

Ces motifs ont paru assez puissans au prince A. Czartoryski pour le déterminer à témoigner dans une lettre au général Bem

son assentiment pour la tâche qu'il a entreprise. Mais cette opinion n'a point été partagée par la majorité des émigrés polonais, pour les raisons suivantes :

1° Le général Bem n'était point autorisé par les réfugiés polonais à faire cette convention; 2° l'émigration polonaise ayant placé à sa tête un comité pour veiller sur ses intérêts, il ne devait rien faire sans son consentement; 3° la cause de Dona Maria est bien plutôt une querelle domestique qu'une lutte en faveur de la liberté; 4° le projet d'enrôlement des Polonais au service du Portugal est une de ces déceptions diplomatiques qui ont fait beaucoup de tort à la révolution nationale de la Pologne; 5° la légion que se propose de former le général Bem en Portugal n'est point polonaise, car elle contiendra, outre les Polonais, des étrangers; 6° l'émigration polonaise ne doit point quitter la France, qui est le point central de tous les événemens politiques; 7° le retour en France n'étant pas assuré aux Polonais prenant part à l'expédition portugaise, ils ont un nouveau risque à courir en s'éloignant, etc.

Tels sont les principaux argumens que les adversaires du projet du général Bem font valoir. Il est seulement fâcheux que la différence des opinions ait pu irriter quelques uns de ceux qui se déclaraient contre lui, jusqu'à leur faire suspecter et attaquer la bonne foi d'un militaire distingué dont les talens et la bravoure ont rendu de très grands services à la cause polonaise.

La position des réfugiés polonais en Suisse est bien triste, ils se voient menacés de la plus affreuse misère. Heureusement ils trouvent dans tous les pays des amis qui viennent à leur secours. La Chronique prochaine renfermera quelques détails intéressans à ce sujet. Plusieurs comités polonais se sont formés en Suisse pour secourir les Polonais, à Berne, Lausanne, Courtelary, Martigny, etc.

A Metz, le comité polonais a fait un appel aux Français pour soulager la position des Polonais en Suisse. — Les Allemands résidant à Paris y ont aussi beaucoup contribué, mais celui qui s'en est le plus occupé a reçu l'ordre de quitter Paris (1).

---

(1) M. Wolfrum, secrétaire du Comité allemand.